

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS
DE GAZIFÈRE INC. À COMPTER DU
1er JANVIER 2023 ET DU 1er JANVIER 2024

DOSSIER : R-4194-2022 - Phases 3A et 3B

RÉGISSEUR : Mme ESTHER FALARDEAU, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 22 FÉVRIER 2024
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 3

LAËTITIA DESMARS & ROSA FANIZZI
Sténographes officielles

COMPARUTIONS :

Me MARILOU LEFRANÇOIS
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me ADINA GEORGESCU
avocate de Gazifère inc.

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION
avocats de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me GAËLLE OBADIA
Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE L'ACEFO	4
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION	5
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	29
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA	46
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	75
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU	85
INTERROGÉ PAR Me MARILOU LEFRANÇOIS	106
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	107
PREUVE DU RTIÉÉ	
JEAN SCHIETTEKATTE	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	122
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA	142
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	146

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingt-
2 deuxième (22e) jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE GREFFIER :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)
8 février deux mille vingt-quatre (2024) en
9 présentiel et par visioconférence. Dossier R-4194-
10 2022, Phase 3A et Phase 3B : Demande d'approbation
11 du Plan d'approvisionnement et demandes de
12 modification des tarifs de Gazifère inc. à compter
13 du premier (1er) janvier deux mille vingt-trois
14 (2023) et du premier (1er) janvier deux mille
15 vingt-quatre (2024). Poursuite de l'audience.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour à tous. Bienvenue à cette troisième
18 journée. Donc, nous débutons avec la preuve de
19 l'ACEFO ce matin. Bonjour, Maître Fauteux-Filion.

20

21 PREUVE DE L'ACEFO

22

23 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

24 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour Madame et
25 Monsieur les Régisseurs. Je suis accompagnée de

1 l'analyste monsieur Marcel Paul Raymond ce matin.
2 Donc, pour commencer la preuve, on va procéder à
3 l'adoption en fait de la preuve qui a été déposée.
4 On a trois documents à adopter ce matin. On a le
5 C-ACEFO-0044 qui constitue en fait le mémoire de
6 l'ACEFO pour la Phase 3A.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Donc, on va procéder à l'assermentation du témoin.

9 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

10 Oui. Excusez-moi! Allez-y!

11

12 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingt-
13 deuxième (22e) jour du mois de février, A COMPARU :

14

15 MARCEL PAUL RAYMOND, consultant en énergie, ayant
16 une place d'affaires au 2200, rue Harriet-Quimby,
17 suite 110, ville St-Laurent (Québec);

18

19 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
20 solennelle, dépose et dit :

21

22 INTERROGÉ PAR Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

23 Q. **[1]** Excusez-moi pour le petit imbroglio. Donc, on
24 va procéder à l'adoption de la preuve de l'ACEFO.
25 On a trois documents aujourd'hui à adopter.

1 D'abord, comme je le disais, on a la cote
2 C-ACEFO-0044 qui constitue en fait le mémoire pour
3 la Phase 3A; ensuite, on a le C-ACEFO-0049 qui
4 constitue le mémoire pour la Phase 3B; et
5 finalement la présentation PowerPoint qui est sous
6 la cote C-ACEFO-0052. Donc, Monsieur Raymond, les
7 documents ont-ils été préparés par vous ou sous
8 votre supervision?

9 R. Oui.

10 Q. **[2]** Adoptez-vous ces documents pour faire partie de
11 la preuve de l'ACEFO dans le cadre du présent
12 dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[3]** Très bien. Merci, Monsieur Raymond. La parole
15 est à vous.

16 R. Merci beaucoup. Bonjour Mesdames et Monsieur les
17 Régisseurs et à tous les participants. Monsieur le
18 Greffier, on peut aller à la présentation
19 C-ACEFO-0052.

20 LE GREFFIER :

21 Elle va s'afficher dans quelques instants.

22 LE TÉMOIN :

23 R. Alors, on peut le mettre en mode présentation. Et
24 allez à la page 2. Donc, au nom de l'ACEFO de
25 l'Outaouais, le plan... cette présentation va

1 porter sur quatre sujets, deux qui proviennent du
2 premier mémoire en Phase 3A, donc le C-ACEFO-0044,
3 soit le Plan d'approvisionnement, les revenus
4 requis et tarifs; et deux qui proviennent du
5 deuxième mémoire qui est le 0049 pour la Phase 3B
6 où on vous parle de la formule d'indexation et de
7 la modification au mécanisme de partage. Et je vous
8 annonce d'entrée de jeu que les sept
9 recommandations qu'on avait dans ces deux mémoires-
10 là sont maintenues et qu'il y en aura une nouvelle
11 à la fin.

12 Prochaine page. Allons maintenant donc à la
13 première recommandation du premier mémoire, le
14 mémoire 0044, où l'ACEFO recommande à la Régie de
15 demander à Gazifère de mettre à jour son Plan
16 d'approvisionnement en mettant à jour les ventes
17 totales et le nombre de clients prévus pour l'année
18 vingt vingt-quatre (2024), ce qu'il n'a pas fait
19 dans le présent dossier. Alors, depuis le dépôt de
20 notre mémoire, nous avons eu le B-0316 qui sont les
21 réponses à la demande de renseignements numéro 12
22 de la Régie à la page 20 où Gazifère mentionne des
23 écarts importants entre la prévision vingt vingt-
24 trois (2023) et le réel vingt vingt-trois (2023);
25 une prévision volumétrique pour l'année vingt

1 vingt-quatre (2024) qui est surévaluée de six point
2 cinq pour cent (6,5 %) au secteur résidentiel, et
3 que nous considérons évidemment très significatif
4 et qui appuie encore plus notre recommandation
5 numéro 1 que nous maintenons, comme je l'ai dit
6 tantôt, comme toutes les autres.

7 Nous avons reçu ce matin l'engagement... la
8 réponse à l'engagement numéro 2, la pièce B-0336
9 où, comme on s'en doutait un peu, le nombre de
10 clients résidentiels net est à la baisse en janvier
11 deux mille vingt-quatre (2024). Donc, le nombre de
12 clients résidentiels au début du mois de janvier
13 deux mille vingt-quatre (2024) est supérieur au
14 nombre à la fin du mois de janvier deux mille
15 vingt-quatre (2024). Donc, il y a eu une perte
16 nette en nombre de clients. Ce qui nous semble être
17 une tendance où, on verra avec les prochains mois,
18 mais qui peut être préoccupante et qui confirme
19 encore plus que le Plan d'approvisionnement est
20 sans doute à revoir.

21 À la page suivante, on passe maintenant au
22 deuxième point du premier mémoire où on parle des
23 postes vacants. Étant donné le biais systématique
24 dans la prévision des salaires, causé notamment par
25 l'hypothèse du plein emploi, l'ACEFO réitère, pour

1 deux mille vingt-quatre (2024), sa recommandation à
2 la Régie de réduire de quatre pour cent (4 %) les
3 salaires prévus par Gazifère aux charges
4 d'exploitation, soit une réduction de trois cent
5 vingt-sept milliers de dollars (327 k\$).

6 Le biais systématique dans le mémoire, vous
7 voyez un tableau où on a ajouté la donnée deux
8 mille vingt-deux (2022) qui montre que, en moyenne,
9 on a quatre pour cent (4 %) de surestimation des
10 salaires. Il est tout à fait compréhensible de ma
11 part, avec l'expérience que j'ai de gestionnaire
12 depuis longtemps, c'est un taux de postes vacants
13 assez normal dans des entreprises de ce genre-là.
14 Et nous avons en Phase 2 recommandé une réduction
15 de quatre pour cent (4 %). La Régie a retenu
16 environ la moitié de cette valeur-là.

17 Le vingt et un (21) février, c'est-à-dire
18 hier, et si on réfère aux notes sténographiques aux
19 pages 8 à 10, monsieur Tremblay nous a dit, bien,
20 fin vingt vingt-trois (2023), alors que la preuve
21 prévoyait six postes vacants à la fin de l'année.
22 Bien, il y en avait neuf en réalité quand on prend
23 une photo au trente et un (31) décembre. Et la
24 preuve initiale prévoyait une moyenne pour l'année
25 deux mille vingt-trois (2023) de huit postes

1 vacants. Et monsieur Tremblay nous a dit, bien, on
2 a commencé l'année avec seize (16) puis on a fini
3 l'année avec neuf. Donc, on peut penser que la
4 moyenne... je n'ai même pas le chiffre exact pour
5 le moment, c'est plus de neuf.

6 Alors, encore là, le réel deux mille vingt-
7 trois (2023) a été encore plus... les postes ont
8 été encore plus vacants que ce qui était prévu en
9 septembre quand la preuve a été déposée. Donc, la
10 tendance que nous voyons de biais systématique
11 s'est poursuivie en deux mille vingt-trois (2023).
12 Ce qui encore là confirme notre recommandation.

13 Prochaine page. On tombe maintenant au
14 sujet un peu plus, un peu plus de discussion, si on
15 veut. La formule d'indexation. Ce qu'on va faire
16 ici aujourd'hui, c'est qu'on va disséquer cette
17 formule-là en plusieurs éléments, un peu comme on
18 l'a fait dans notre mémoire. Vous voyez la formule
19 qu'on a ici, puis qu'on va répéter dans chacune des
20 prochaines diapos. Bien, il y a le point de départ
21 qu'on multiplie par $1 + i$, qui est l'inflation,
22 moins le X que nous avons ajouté, alors on va y
23 arriver, plus soixante-quinze pour cent (75 %) du G
24 accent circonflexe, qui est le facteur de
25 croissance.

1 On a mis en jaune le point de départ. Ce
2 qui fait que c'est la... On va commencer par le
3 départ, et parler du point de départ.
4 Recommandation numéro 1 donc qui est du mémoire
5 0049 : L'ACEFO recommande à la Régie de déterminer
6 le point de départ de la formule d'indexation de
7 Gazifère par un examen détaillé et complet de son
8 coût de service pour l'année financière deux mille
9 vingt-cinq (2025), à l'instar de ce qui a été fait
10 pour Énergir dans le cadre du dossier R-4018-2017.
11 Comme vous pouvez voir dans le mémoire.

12 On a eu beaucoup de discussions au cours
13 des deux derniers jours là-dessus. Premièrement,
14 monsieur Tremblay a parlé de, on va dire, appelons-
15 le, un premier subsidiaire où, finalement, avec les
16 discussions qu'on a eues hier, monsieur Tremblay
17 dit, bien, si vous voulez utiliser le réel deux
18 mille vingt-trois (2023), on va utiliser le réel
19 deux mille vingt-trois (2023) ajustons seulement
20 pour l'inflation.

21 Alors, on a posé quelques questions, s'il y
22 avait des événements exceptionnels, est-ce qu'on
23 les enlèverait? Bien sa réponse a été non.
24 Évidemment, nous ne sommes pas d'accord avec cette
25 approche-là et si on revient dans le fond à notre

1 recommandation, bien on dit : faisons-le comme il
2 se doit. Si on veut un allégement réglementaire
3 pour les années deux mille seize (2016) et deux
4 mille dix-sept (2017) bien faisons le point de
5 départ comme il se doit. Bon, est-ce que quand on a
6 vu le réel deux mille vingt-trois (2023) on s'est
7 dit : c'est peut-être une bonne avenue? Maintenant,
8 avec les réponses qu'on a eues hier de monsieur
9 Tremblay bien évidemment on n'est pas d'accord avec
10 sa position comme je l'ai dit tantôt. Mais si on
11 va... lui, il réfère dans le fond que c'est pas
12 notre proposition, mais la proposition de la FCEI.

13 Alors si on va voir la preuve de la FCEI,
14 FCEI-45 aux pages 4 et 5, là et la présentation qui
15 a été déposée hier par la FCEI, bien vous verrez
16 que la FCEI recommande d'utiliser le réel vingt
17 vingt-trois (2023), mais il y a... la fin de la
18 phrase a comme été omis, si on veut, là, depuis,
19 c'est sous réserve d'ajustement pour dépenses
20 exceptionnelles. Or, avec cette approche-là nous
21 serions entièrement d'accord, c'est-à-dire que si
22 on veut partir de vingt vingt-trois (2023) pour le
23 réel pour éviter de faire un coût de service
24 complet pour vingt vingt-cinq (2025), mais on devra
25 regarder le réel. Le regarder pour voir : est-ce

1 qu'il y a des événements ou des dépenses
2 exceptionnelles qui ne devraient pas être
3 répliquées dans une formule d'indexation. Alors
4 sous cet angle-là, nous serions ouvert à cette
5 utilisation du réel, mais un réel ajusté non
6 seulement pour l'inflation, mais aussi pour des
7 dépenses qui ne sont pas récurrentes, par exemple,
8 qui ne s'appliqueraient pas à une formule
9 d'indexation.

10 Après réflexion, on verrait aussi
11 possiblement une autre avenue. Alors on fait le
12 tour des possibilités. On nous dit : bien on...
13 Gazifère propose de prendre l'année vingt vingt-
14 trois (2023) approuvée par la Régie, là, dans la
15 Phase 2. Par contre, nous, on dit : bien... nous,
16 on dit et ce que Gazifère nous dit c'est que
17 soixante-quinze pour cent (75 %) des dépenses de ce
18 vingt vingt-trois (2023) maintenant autorisé ont
19 été examinées par la Régie et par les intervenants.
20 Il y a un vingt-cinq pour cent (25 %) qui ne l'a
21 pas été.

22 Alors, nous, on dit peut-être que cette
23 avenue-là va vous surprendre, mais je vais vous
24 expliquer d'où ça vient aussi. Alors, nous, on
25 dit : bien faisons ce dernier vingt-cinq pour cent

1 (25 %)-là. Faisons-le, mais encore là pour la cause
2 tarifaire vingt vingt-cinq (2025). Regardons-le, le
3 chiffres existent, les chiffres existent. Il s'agit
4 de le regarder puis de faire une... comme une
5 espèce de regard a posteriori et une... à partir
6 d'un vingt vingt-trois (2023) appelons-le examiné à
7 cent pour cent (100 %).

8 Quand je vous dis que ça va peut-être vous
9 surprendre, bien comment aller dans le passé? Bien
10 c'est pas la première fois qu'on voit ça. Deux fois
11 dans le passé dans la cause tarifaire d'Hydro-
12 Québec dans ses activités de transport, le
13 Transporteur, bien la Régie et les intervenants ont
14 regardé pour des fins de tarification des années
15 déjà terminées. Parce que le Transporteur ne
16 déposait pas chaque année un dossier tarifaire.
17 Alors ça a été fait dans le passé assez récent. Et
18 ça va se faire, si tout va tel que prévu, à partir
19 du mois d'août deux mille vingt-quatre (2024),
20 alors que là le Transporteur va déposer trois...
21 trois années, donc deux années qui seront déjà
22 passées.

23 Alors de regarder ce que nous proposons ici
24 comme troisième avenue, l'année deux mille vingt-
25 trois (2023) au complet un peu a posteriori, bien

1 c'est quelque chose qui pourrait se faire, je
2 penserais assez rapidement parce qu'on a tous les
3 chiffres. Et qui pourrait nous donner un point de
4 départ deux mille vingt-trois (2023) on va dire
5 plus... plus réaliste et à partir duquel on pourra
6 inflationner en conséquence. Alors c'est notre
7 proposition... suggestion pour le point de départ.

8 Si on va à la prochaine diapo, la numéro 6,
9 on passe maintenant à l'inflation, où l'ACEFO
10 recommande à la Régie de déterminer la pondération
11 entre les salaires et les autres dépenses en
12 utilisant les valeurs réelles des deux années les
13 plus récentes. Subsidiairement, l'ACEFO recommande
14 d'utiliser une valeur de cinquante pour cent (50 %)
15 pour la pondération des deux éléments.

16 Alors ici, notre recommandation était basée
17 sur le fait que, entre autres, les salaires, le
18 réel des salaires, comme je l'ai mentionné tantôt,
19 est systématiquement plus bas que... que la demande
20 de Gazifère. Et donc, la... d'appliquer les valeurs
21 réelles, bien Gazifère a refait le calcul, alors,
22 ça va bien, on avance. Donc, elle s'est mise
23 cinquante-quatre pour cent (54 %) en moyenne pour
24 les trois années réelles. On parlait de deux années
25 nous, alors... Ça, ça a été fait dans B-0316 de la

1 réponse récente aux demandes de renseignement de la
2 Régie.

3 Alors, hier, on a demandé : « Bien, est-ce
4 qu'on peut avoir les valeurs pour chacune de ces
5 années-là? » Et si on va aux notes sténographiques
6 du vingt et un (21) février, à la page 148, le
7 témoin de Gazifère nous a rapidement répondu quand
8 vingt-vingt (2020), on a eu cinquante-six pour cent
9 (56 %), en vingt-vingt et un (2021) cinquante-trois
10 pour cent (53 %), toujours pour la partie de
11 salaire et puis vingt-vingt-deux (2022), cinquante-
12 trois pour cent (53 %).

13 La pondération, alors je répète, cinquante-
14 six (56 %), cinquante-trois (53 %) et cinquante-
15 trois (53 %). Si on applique notre recommandation
16 sur les deux années, alors on serait à l'aise avec
17 le cinquante-trois pour cent (53 %). Maintenant, on
18 voit que vingt-vingt (2020), c'est toujours une
19 année qui est un peu atypique. Alors, de prendre
20 deux ans nous semble plus significatif et plus
21 représentatif de la question. Au moins on a avancé
22 avec les valeurs réelles, puis notre recommandation
23 qui s'appliquerait donnerait un chiffre de
24 cinquante-trois pour cent (53 %).

25 Donc, il y a une page, on va sauter le

1 « X » pour y revenir par la suite. On va maintenant
2 aux facteurs de croissance, le « G » accent
3 circonflexe, il y a eu soixante-quinze pour cent
4 (75 %) de ce « G » accent circonflexe où nous
5 recommandons à la Régie d'approuver le facteur
6 « G » accent circonflexe proposé par gazifère et
7 son facteur d'escompte de soixante-quinze pour cent
8 (75 %) dans la détermination de la formule
9 d'indexation. Alors, tout va bien de ce côté-là.

10 À la page suivante, le nouveau « X », lui,
11 dans le fond, qui va être mis dans notre mémoire
12 auquel je vais faire référence bientôt, c'est quand
13 même quelque chose que la firme Aviseo, qui
14 travaille avec Gazifère, a mentionné qui existait
15 dans ce genre de mécanisme-là.

16 Alors, l'ACEFO recommande à la Régie de
17 demander à Gazifère de calculer les facteurs de
18 productivité par la Méthode de Khan et de proposer
19 une valeur pour un Facteur de productivité « X »
20 pour la formule d'indexation applicable aux années
21 couvertes par cette formule, et ce, dans le cadre
22 de la cause tarifaire vingt, vingt-cinq (2025).

23 Alors, si on relit ce que je viens de vous
24 dire, la première chose que l'ACEFO recommande,
25 c'est de calculer les facteurs de productivité

1 selon la Méthode de Khan et par la suite de
2 proposer une valeur. Alors, pour l'instant, on est
3 en mode si on veut plus exploiratoire que de
4 dire : Bien, on va imposer la réponse. Ça, ça va à
5 Gazifère de proposer ce qu'il veut à partir de ce
6 calcul-là.

7 Hier, monsieur Tremblay, puis on va le voir
8 aux notes sténographiques du vingt et un (21)
9 février aux pages 150 à 158 et on voit que monsieur
10 Tremblay a trois enjeux sur ce genre de
11 recommandations-là. Bon, la première chose, il nous
12 dit : « Bien, ce n'est vraiment pas un allégement
13 parce qu'on parle des débats d'experts, puis dans
14 des dossiers Hydro-Québec, il y a eu jusqu'à trois
15 experts. » Ça, c'est son premier enjeu. On va y
16 revenir.

17 Deuxième enjeu, bien, il dit : « Un
18 mécanisme incitatif ne devrait pas avoir de X. » Et
19 puis, bon, bien, si vous allez dans le mémoire,
20 quand on lit Aviseo, bien, ce n'est pas tout à fait
21 ce qu'ils disent, mais dans le fond, il y a des
22 décisions de la Régie aussi qui ont abordé cette
23 question-là.

24 Et le troisième enjeu que monsieur Tremblay
25 a, c'est l'équité entre les distributeurs. Alors,

1 ce que je veux faire, ici, c'est de revoir ces
2 trois enjeux-là. Et Monsieur le Greffier, je vous
3 demanderais d'aller faire un petit tour dans la
4 pièce... Gardez, ici, la présentation, mais
5 j'aimerais ça voir la pièce C-ACEFO-0049 à la
6 page 14. C'est le tableau qu'on retrouve à cette
7 page 14. Est-ce qu'on peut agrandir simplement le
8 tableau?

9 Donc je reviens. Donc, quand monsieur
10 Tremblay dit : « Il va y avoir des experts puis ça
11 va être long. » Bon, il fait référence à bon, je
12 reviens à ce qui est arrivé avec Hydro-Québec, dans
13 ce cas-ci, bon, dans ses activités de transport.
14 Avant de recourir à ces experts-là qui ont eu,
15 effectivement, ces discussions-là ont eu lieu,
16 j'étais présent aussi.

17 La Régie a dit : bien, comment faire ça,
18 là, puis basé sur... si je me souviens bien, sur
19 une recommandation de l'expert Mark Lowry, là, ne
20 faisons pas justement ce que monsieur Tremblay dit
21 à ce moment-là et ce que nous recommandons, c'est
22 de dire : faisons simplement ce calcul de Kahn.

23 Donc, l'enjeu de monsieur Tremblay, là,
24 pour le rassurer, bien, ce n'est pas ce qu'on
25 propose, de faire un gros débat. C'était à l'époque

1 une PMF, une productivité multifactorielle, qui
2 aurait été faite à la suite de ce fameux calcul de
3 Kahn. Alors, on dit : faisons le calcul de monsieur
4 Kahn et on ne parle même pas de faire un débat
5 d'experts par la suite, là, on ne pense pas que ça
6 va être nécessaire, donc, pour rassurer monsieur
7 Tremblay.

8 Je ne veux pas passer en détail là-dessus,
9 mais je veux juste vous montrer qu'ici, on a un dix
10 ans historique et toutes les valeurs qu'il y a là-
11 dedans ou qui sont pertinentes pour Gazifère, bien,
12 c'est toutes des choses que Gazifère possède et que
13 ces gens, on peut le retrouver, je suis convaincu,
14 assez facilement.

15 Alors, première ligne, c'est Operating
16 Expenses, alors, les dépenses d'exploitation.
17 Deuxième ligne ne s'applique pas. Troisième ligne
18 ne s'applique pas. Ensuite, les fees. Corporate
19 Fees, alors, on parle... on en a parlé cette
20 semaine, donc, les frais corporatifs. Ensuite, on
21 enlève les facteurs Y et Z, c'est-à-dire qu'on
22 enlève des dépenses qui ne s'appliquent pas. Ça
23 peut être des dépenses de retraite, des choses
24 comme ça, pour enlever ça de ce calcul-là. Et en
25 bas, bien on met l'inflation réelle et on met le

1 Authorized Growth qui est le fameux G accent
2 circonflexe.

3 Dans le fond, ce qu'on fait ici, c'est
4 qu'on déconstruit la formule dans le passé. O.K.
5 C'était, dans le fond, l'approche de monsieur Kahn
6 qui nous a semblée assez intéressante et ça nous
7 dit, puis, là, encore là, peu importe les chiffres,
8 ça nous dit : bien, est-ce que le passé a eu une
9 progression selon l'inflation ou pas? Alors, à
10 partir de là, on voit le chiffre 2019-2017 Average
11 zéro cinquante-sept (0,57). Alors, ça, ça voulait
12 dire que... bien, en tout cas ici, Hydro-Québec
13 Transport avait une amélioration de productivité
14 qui a pu faire de zéro cinquante-sept (0,57) et
15 c'est ce que la Régie avait retenu.

16 Je m'arrête sur ce tableau-là, puisque je
17 voulais vous montrer que c'est simple, là, selon
18 nous, ça a été fait dans le passé, ça a été retenu
19 par la Régie dans le passé et il ne s'agit pas de
20 recommander une approche avec deux ou trois experts
21 pendant des semaines et des semaines.

22 Deuxième élément sur le mécanisme
23 incitatif. Bien, encore là, je réfère au rapport
24 AVISEO auquel on va garder ici le mémoire devant
25 nous, donc, au rapport AVISEO que nous mentionnons

1 dans notre mémoire, pour l'équité avec l'autre
2 Distributeur.

3 Alors, Monsieur le greffier, j'irais à la
4 page précédente de ce mémoire où on voit, vous
5 voyez le paragraphe 35. En fait, si vous pouvez
6 agrandir un peu le paragraphe 35 qu'on voit là.

7 Alors, ce que la Régie avait ainsi, merci,
8 j'ai justifié de ne pas retenir l'ajout d'un
9 facteur de productivité à la formule d'indexation
10 pour Énergir. Alors, la Régie, à cette époque-là
11 n'avait pas dit : bien, c'est un mécanisme
12 incitatif, ce n'est pas un mécanisme incitatif,
13 donc, on ne regardera pas la productivité. La Régie
14 l'avait regardée et Énergir avait fait une
15 démonstration, la Régie avait conclu : bien,
16 considérant que la formule paramétrique proposée
17 est alignée sur les efforts de productivité exigés
18 des autres activités gazières canadiennes, la Régie
19 ne retient pas la recommandation de la FCEI,
20 d'ajouter un facteur de productivité.

21 Alors, c'était suite à une démonstration
22 que Énergir avait faite et Gazifère n'a pas fait
23 cette démonstration-là. Alors, rien n'indique dans
24 la preuve de Gazifère, que la formule est alignée
25 sur les efforts de productivité des autres unités

1 gazières canadiennes, non seulement parce que ce
2 qu'on avait ici, c'est Énergir, mais en deux mille
3 dix-huit (2018).

4 Alors, maintenant, à Gazifère en deux mille
5 vingt-quatre (2024). En toute équité, alors nous
6 pensons que Gazifère devrait avoir à faire comme
7 Énergir a fait et de faire cette démonstration-là.
8 Alors, notre vue de l'équité est un peu différente
9 de celle de monsieur Tremblay. Nous pensons qu'il
10 serait tout à fait équitable de demander à Gazifère
11 une démonstration similaire avec ce qui avait été
12 fait à l'époque.

13 On pourrait maintenant revenir à la
14 présentation. Merci, Monsieur le Greffier.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça, c'est en quelle année?

17 R. Je m'excuse? C'est la décision D-2019-028,
18 paragraphe 35, comme vous voyez au mémoire, et basé
19 sur une démonstration qui avait été faite en deux
20 mille dix-huit (2018), là. La Régie... on peut voir
21 que la Régie avait décidé à quelque part...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24 R. 028, là, dans les peut-être les trois premiers mois
25 de l'année. Oui, finalement, on peut y référer.

1 Alors, si on revient au fameux X, ce que je
2 viens de faire, bien c'est de répondre aux
3 arguments de monsieur Tremblay, là, pour dire que
4 finalement, bien, ce qu'on propose, ce n'est pas...
5 ce n'est pas un travail très très long, on verra la
6 réponse. Ce serait dommage de s'en priver. Et que
7 l'équité peut être respectée, mais en demandant les
8 mêmes démonstrations aux deux distributeurs.

9 Maintenant, à la page suivante, toujours un
10 de mes sujets préférés quand on parle d'indicateur
11 de performance. Alors, notre recommandation numéro
12 5, toujours de notre deuxième rapport 3B, où
13 l'ACEFO recommande à la Régie de demander à
14 Gazifère de proposer, à l'instar d'Énergir, les
15 modalités d'un partage des trop-perçus qui serait
16 conditionnel à l'atteinte d'un pourcentage global
17 de réalisation d'indices de qualité de service.

18 Alors, la Régie a déjà retenu cette
19 recommandation-là et elle a demandé à Gazifère de
20 faire une proposition, ce que Gazifère a fait, là,
21 en B-0316, la réponse à la demande de
22 renseignements numéro 12 de la Régie, aux pages 28
23 et 30.

24 Et évidemment, on a, avec intérêt, regardé
25 cette proposition, si on voit à la page suivante.

1 Alors, voici la proposition de Gazifère dans le
2 tableau, et les trois petites lignes en bas, là,
3 que je vais vous...

4 Donc, la position de Gazifère, bien c'est
5 de prendre cinq indicateurs, comme ils le font déjà
6 dans leur suivi, là. Énergir en a sept, là, mais de
7 mon... de notre point de vue, ces cinq-là
8 correspondent à ce qu'Énergir a fait, là. Par
9 exemple, on n'a pas ici l'ISO; alors, pour nous,
10 notre sélection des indicateurs est tout à fait
11 appropriée.

12 Bon, un petit détail de mon côté
13 mathématicien, là : évidemment, on peut faire une
14 moyenne arithmétique ici puisque les pondérations
15 sont les mêmes, là, mais si la Régie décidait de
16 changer la pondération, bien, on peut penser qu'il
17 y aurait une moyenne pondérée qui serait faite.

18 Bon. Madame la Présidente, vous m'avez posé
19 quelques questions hier. Alors, ce qui est écrit en
20 bas, là, c'est... une fois qu'on a calculé ces... -
21 puis je vais vous montrer un exemple après - une
22 fois qu'on a calculé ces indicateurs-là, on fait
23 cette fameuse moyenne arithmétique ou pondérée. Si
24 on est au-dessus de quatre-vingt-dix pour cent
25 (90 %) quand on fait ce calcul-là, Gazifère garde

1 cent pour cent (100 %) de sa part de trop-perçus.
2 Puis à la troisième ligne, si on est en bas de
3 quatre-vingts pour cent (80 %), Gazifère garde zéro
4 pour cent (0 %) de sa part de trop-perçus. Entre
5 quatre-vingts (80) et quatre-vingt-dix (90), bien,
6 on trace une ligne droite.

7 La distinction avec Énergir, Madame la
8 Présidente, c'est que Énergir fait cette... ici, on
9 a, dans le fond, on a une cible qui est quatre-
10 vingt-dix pour cent (90 %), un seuil qui est
11 quatre-vingts pour cent (80 %) globalement. Énergir
12 le fait indicateur par indicateur. Alors - je vais
13 y revenir tantôt - c'est une nuance importante
14 entre les deux.

15 À la page 11, donc si on prend l'exemple de
16 deux mille vingt-deux (2022), qui est comme un test
17 si on veut, qui apparaît au dossier de fermeture de
18 deux mille vingt-deux (2022), R-4231-2023, la pièce
19 B-17, vous avez ici les résultats de Gazifère de
20 ces cinq indicateurs de qualité pour l'année deux
21 mille vingt-deux (2022). Et vous voyez, bon,
22 l'entretien a été de cent pour cent (100 %), la
23 quatrième a été quatre-vingt-deux virgule quatre
24 pour cent (82,4 %), on fait la moyenne...
25 D'ailleurs, vous voyez ici, c'est écrit la moyenne

1 pondérée, c'est parfait, quatre-vingt-douze virgule
2 vingt-six (92,26). Alors, dans ce cas-ci,
3 souvenez-vous ce que j'ai dit tantôt, c'est que si
4 Gazifère a plus que quatre-vingt-dix pour cent
5 (90 %) sur cette moyenne-là, bien il garde cent
6 pour cent (100 %) de sa quote-part, là, des trop-
7 perçus dans ce cas-ci. Alors ici, une note au-
8 dessus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) nous
9 donne cent pour cent (100 %) de notre quote-part.
10 Prochaine diapo, la dernière.

11 Alors je l'ai mentionné un peu il y a
12 quelques minutes et on constate que le calcul
13 proposé par Gazifère est plus simple que celui
14 d'Énergir. Celui d'Énergir, les derniers qu'on peut
15 retrouver en R-4243-2023, la pièce B-0032. Il est
16 plus simple parce qu'au lieu de faire des seuils et
17 des cibles par indice, on a un seuil et une cible
18 sur le chiffre global. O.K. Dans l'exemple de
19 tantôt, quatre-vingt-douze virgule vingt-cinq pour
20 cent (92,25 %). Cette approche a des avantages et
21 des désavantages pour le Distributeur, mais pour
22 nous, somme toute, c'est une approche qui est tout
23 à fait raisonnable pour Gazifère.

24 Ce qui fait que notre recommandation numéro
25 6 nouvelle que je vous avais annoncée tantôt, c'est

1 que l'ACEFO recommande à la Régie de rendre
2 conditionnel l'accès aux trop-perçus à l'atteinte
3 d'un résultat de performance global, tel que
4 proposé par Gazifère à la pièce B-0316, aux pages
5 29 et 30. Alors nous sommes tout à fait à l'aise
6 avec cette proposition de Gazifère, mais nous
7 sommes... nous recommandons quand même de
8 l'utiliser pour l'attacher aux trop-perçus, comme
9 le fait Énergir et comme l'avait retenu la Régie
10 aussi, le même principe pour les assujettis
11 d'Hydro-Québec. Alors ceci termine cette
12 présentation à l'intérieur du budget, merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Monsieur Raymond. Donc, nous allons passer
15 au contre-interrogatoire. Est-ce que... est-ce
16 qu'il y a des questions de la part de maître
17 Obadia?

18 Me GAËLLE OBADIA :

19 Bonjour, Madame la Présidente, bonjour à tous. Il
20 n'y aura pas de questions de notre côté. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie. Maître Neuman? Bonjour, Maître
23 Neuman.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour. Bonjour. Il n'y aura pas de questions de

1 notre côté non plus.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie. Maître Georgescu?

4 Me ADINA GEORGESCU :

5 Bonjour, Madame la Présidente, Madame la
6 Régisseuse, Monsieur le Régisseur. Si vous me
7 donnez juste quelques instants, je vais vérifier.
8 Il semblerait que nous n'aurions pas de questions,
9 mais je veux juste le valider. Juste un instant.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ah.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Excusez-moi, Madame la Présidente, il n'y aura pas
14 de questions, merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 D'accord. Merci. Maître Lefrançois?

17 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

18 Je n'aurai pas de questions, merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie. Et mon collègue monsieur Dupont?

21 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

22 M. PIERRE DUPONT :

23 Q. **[4]** Merci, Madame la Présidente, donc Pierre Dupont
24 pour la formation. Monsieur Raymond, bon matin. Une
25 couple de points que je voudrais éclaircir avec

1 vous. Lorsque vous mentionnez le fameux point de
2 départ puis vous indiquez que, bon, on pourrait de
3 façon subsidiaire prendre le deux mille vingt-trois
4 (2023) réel, je cherche à voir comment ça, ça se
5 concilie avec l'exercice de fermeture de la Régie.
6 Comme vous le savez, la Régie procède à la
7 fermeture réglementaire des livres, puis c'est là
8 qu'elle établit, à ce moment-là, quel est le réel
9 deux mille vingt-trois (2023).

10 Donc, si on part du réel deux mille vingt-
11 trois (2023) sous l'hypothèse... Parce que Gazifère
12 a indiqué, hier, je pense, qu'il y avait des
13 charges additionnelles en fait de trois cent mille
14 dollars (300 000 \$). Donc, on a vu que ça faisait,
15 toute chose étant égale, augmenter le point de
16 départ en deux mille vingt-quatre (2024) par
17 rapport au budget prévu deux mille vingt-quatre
18 (2024).

19 Ça fait que, là, dans le cadre de
20 l'exercice de fermeture, l'ACEFO va avoir une
21 audience pour faire des représentations sur le
22 montant du budget réel deux mille vingt-trois
23 (2023)? Je cherche à comprendre comment ça
24 s'articule.

25 R. O.K. Je vais répondre, après vous me le direz. Vous

1 cherchez le moment où ça va arriver, dans le fond.
2 Alors, à quelque part en juin, on peut penser que
3 Gazifère va déposer sa fermeture réglementaire,
4 puis on va avoir les chiffres réels. On ne verra
5 pas, peut-être, ce que monsieur Tremblay nous a
6 dit, mais qu'encore là, est sous toute réserve.

7 Quand on verra les chiffres, on verra
8 possiblement une dépense de trois cent mille
9 (300 000 \$) de plus qu'autorisée, et cela en sus du
10 deux cent mille (200 000 \$) qui avait été réduit.
11 Alors, peut-être qu'il y a eu un cinq cent mille
12 (500 000 \$) de dépenses dans d'autres postes que
13 les salaires.

14 Bon, c'est ce qu'on verra à ce moment-là,
15 mais ce n'est pas à ce moment-là qu'on recommande
16 de faire le point de départ. Le point de départ, en
17 réalité, si on avait eu un point de départ basé sur
18 notre recommandation qui dit : « On va regarder le
19 coût de service pour l'année financière deux mille
20 vingt-cinq (2025) », bien quand est-ce que ça
21 aurait été fait? Ça aurait été fait lors de la
22 prochaine cause tarifaire de Gazifère et puis c'est
23 à ce moment-là, dans le fond, qu'on détermine le
24 point de départ dans la prochaine cause tarifaire.

25 Alors que le point de départ soit un coût

1 de service deux mille vingt-cinq (2025), que ce
2 soit un réel deux mille vingt-trois (2023) ajusté
3 selon les événements exceptionnels ou que ça soit
4 autre chose, c'est à ce moment-là que ça va se
5 faire.

6 Alors, donc, en juin ou quand... Je le
7 répète, là. Quand Gazifère va déposer sa fermeture,
8 bien, on va avoir les chiffres. Et ces chiffres-là,
9 bien, on va pouvoir les regarder si on veut, pas
10 pour des fins de fermeture dans ce cas-ci, mais
11 pour des fins de point de départ, on va les
12 regarder au moment de la cause tarifaire vingt
13 vingt-cinq (2025).

14 Et dans ce cas-ci, si vous prenez la
15 décision dans ce dossier-ci, que le point de départ
16 doit être l'année réelle deux mille vingt-trois
17 (2023) soumise à un examen pour voir quelles sont
18 les dépenses qui sont normales et quelles sont les
19 dépenses qui sont exceptionnelles à retirer. Bien,
20 c'est l'approche qui va être retenue, mais cet
21 exercice-là se ferait dans le cadre de la cause
22 tarifaire deux mille vingt-cinq (2025).

23 Q. [5] Donc, si je vous suis, la Régie prend une
24 décision sur un budget, sur la fermeture, fixe le
25 budget... Puis là, je dis un chiffre, on me

1 corriger, vraiment hypothétique, admettons de
2 l'ordre de vingt millions (20 M\$). Plus tard, on
3 prend ces données-là, toujours sur la base de deux
4 mille vingt-trois (2023), on essaie d'extirper
5 quelles sont les dépenses exceptionnelles au-delà
6 du fait que la Régie a accepté ce budget-là réel,
7 puis que c'est ça qui apparaît dans les livres de
8 la compagnie. Et là, on dit : « Pour les fins d'une
9 formule, on va retirer un certain montant »? Je
10 vous suis bien, là, lorsque je mentionne ça?

11 R. Exact. Parce qu'il faut juste comme... Juste faire
12 attention, là, parce que quand vous dites : « La
13 Régie va approuver ce budget réel », pour moi
14 « budget réel », ça ne va pas ensemble, là, c'est
15 le réel...

16 Q. **[6]** Vous avez raison. Pour le réel, oui, oui, vous
17 avez raison.

18 R. Monsieur Tremblay a fait la même affaire aussi.
19 Juste pour qu'on soit clair dans les termes, c'est
20 important, en tout respect. Donc, la Régie va
21 approuver la fermeture, dire : « C'est ça la
22 fermeture ». Et par la suite, bien, l'exercice de
23 l'examen des... Le mot « extirper » aussi, on le
24 dirait plus simple que de faire des extirpations de
25 dents, là, mais on va effectivement analyser ce

1 réel-là pour voir.

2 C'est parce que ce qu'on cherche à trouver,
3 ici, c'est quel est le point de départ le plus
4 représentatif? Alors, on peut partir d'un point de
5 départ qui est un coût de service ou on peut faire,
6 on va dire, on peut prendre un raccourci et prendre
7 toutes les données réelles, mais les données
8 réelles analysées. Cette analyse-là, effectivement,
9 va se faire plus tard après que la Régie aura
10 approuver les données réelles.

11 Mais même si la Régie n'a pas approuvé les
12 données réelles, on essaie de trouver, ici, dans le
13 fond, le meilleur point de départ. Le meilleur
14 point de départ, pour nous, c'est vingt vingt-cinq
15 (2025) en coût de service, mais on est sensible
16 à... on est sensible aux préoccupations de Gazifère
17 et on se dit si on utilise le réel deux mille
18 vingt-trois (2023) bien peut-être qu'on va arriver
19 à un résultat assez proche avec moins d'efforts.
20 O.K. Alors... mais effectivement si on regarde les
21 étapes une après l'autre, la Régie va retenir le...
22 la fermeture, donc le réel vingt vingt-trois (2023)
23 et on va partir de là pour toujours essayer de
24 déterminer c'est quoi le meilleur point de départ.

25 Q. [7] Puis si... si je poursuis ma pensée, si on va

1 un peu plus loin, donc on fait un examen à partir
2 du réel vingt vingt-trois (2023), on analyse, enfin
3 je présume qu'on n'arrivera pas à la conclusion
4 qu'il faudrait ajouter des dépenses. Je présume que
5 ça va aller dans le sens inverse, qu'il faudrait en
6 soustraire. Et on fixe le point de départ donc avec
7 la même logique, en deux mille vingt-cinq (2025)
8 Gazifère nous dit : écoutez, j'ai une dépense
9 exceptionnelle, il faudrait la mettre dans la
10 formule. Il faudrait l'ajouter. Donc, vous, est-ce
11 que c'est asymétrique? C'est juste pour en enlever
12 ou ça peut aller dans les deux sens? On pourrait
13 aussi en ajouter puis revoir le point de départ,
14 puis augmenter le point de départ.

15 R. La dépense exceptionnelle future, c'est un peu ce
16 que vous dites, la dépense exceptionnelle future on
17 peut penser que ça va être une année donnée.
18 Prenons par exemple une étude du type RCAM, là,
19 bon. Je ne pense pas qu'il va y en avoir dans les
20 trois prochaines années, mais c'est un exemple, là.
21 Alors admettons que Gazifère dit : bien moi j'en ai
22 une puis ça c'est vrai aussi, peu importe le point
23 de départ, là. O.K. C'est vrai peu importe le point
24 de départ, là. Parce qu'encore là si on fait un
25 point de départ classique qui est l'année... qui

1 est le coût de service deux mille vingt-cinq
2 (2025), bien il va y avoir cette discussion-là sur
3 l'événement exceptionnel qui s'en vient en deux
4 mille vingt-sept (2027). Bon. Alors la méthode qui
5 est retenue dans ce type de mécanisme-là, bien
6 c'est d'avoir des facteurs Y et Z, là. Alors le
7 facteur Y bien c'est une dépense exceptionnelle
8 prévue, une étude RCAM en deux mille vingt-huit
9 (2028), disons. Puis le Z bien c'est a posteriori,
10 bien on a eu une inondation imprévisible, etc.,
11 alors il doit y avoir des... une valeur ajoutée ou
12 retirée. Bon. Ce n'est pas dans la proposition de
13 Gazifère ici, alors comme c'est pas dans la
14 proposition de Gazifère, ils n'ont pas prévu cette
15 alternative-là, alors donc que le point de départ,
16 soit le... le coût de service deux mille vingt-cinq
17 (2025) ou autre chose, bien on a la même
18 problématique que Gazifère n'a pas prévu. O.K.
19 Donc, on n'a pas à ajouter ces éléments-là, comme
20 Gazifère ne propose pas de le faire.

21 Ici, encore là, idéalement c'est un coût de
22 service deux mille vingt-cinq (2025). Idéalement,
23 si on avait toutes les ressources, là, mais ce
24 qu'on essaie de faire c'est une approximation de ce
25 coût de service deux mille vingt-cinq (2025). Alors

1 revenons, encore là, dans un coût de service deux
2 mille vingt-cinq (2025) est-ce qu'il y aurait des
3 événements exceptionnels ou pas? Bien on le verrait
4 à ce moment-là.

5 Q. **[8]** Je vous remercie. Mon autre... mon autre point
6 c'est... bon, le fameux monsieur Kahn, là, que je
7 vous avoue que je ne connais pas, mais ça me
8 rappelle... ça me rappelle plusieurs... ça me
9 ramène plusieurs années en arrière, là, c'est
10 l'analyse multifactorielle, etc. Et le fameux
11 facteur de productivité. Vous, à votre
12 connaissance, dans... mettons je me situe juste au
13 Canada dans le domaine de... d'une utilité gazière
14 canadienne, ces formules-là sont appliquées? Je
15 veux dire dans les formules d'indexation, là, de
16 façon large, là, mettons de charges d'exploitation,
17 les facteurs de productivité sont appliqués pour
18 les autres distributeurs gaziers canadiens. Est-ce
19 que vous avez... est-ce que vous avez des cas à
20 nous soumettre?

21 R. O.K. Je pense qu'il y a deux éléments dans votre
22 question, là. Est-ce que ça c'est utilisé, cette
23 formule-là? Et est-ce que les autres gazières ont
24 des facteurs de productivité? Je n'ai pas fait
25 cette analyse-là. Vous aurez compris ça. Si vous

1 allez voir l'analyse que... qu'Énergir a faite en
2 deux mille dix-huit (2018), vous allez voir qu'elle
3 cite les facteurs de productivité de certaines
4 autres gazières. Et à votre première partie de
5 question, est-ce que la méthode de Kahn est
6 utilisée? Je présume que oui. On pourrait aller
7 dans la... dans la cause du Transporteur où notre
8 Mark Lowry, là, de PEG avait recommandé ça. Et
9 on... on va sûrement voir que... ça a été utilisé
10 ailleurs, alors je n'ai pas fait cette analyse
11 rétrospective, mais évidemment l'expert à ce
12 moment-là recommandait ça toujours, si vous le
13 voyez dans le mémoire, pour que la Régie applique
14 un facteur X basé sur le jugement. O.K., appuyé par
15 la méthode de l'économiste Kahn. Alors, ça, c'est
16 une méthode basée sur le jugement.

17 Cette Méthode de Kahn, comme vous le voyez,
18 n'a pas à aller revoir ce que d'autres font. Ce que
19 d'autres font, c'est ce que vous avez dit, là, la
20 PMF, la productivité multifactorielle qui, dans le
21 cas d'Hydro-Québec s'est faite par la suite et,
22 évidemment, ce n'est pas ce qu'on recommande de
23 faire ici.

24 Et oui, Énergir avait cité des résultats de
25 Facteur X que certaines autres agences de

1 réglementation avaient adoptés, avaient autorisés,
2 mais je n'ai pas fait une analyse, un balisage de
3 plus dans le cadre de ce témoignage entre ce que
4 monsieur Tremblay a dit hier et ça, là, mais je
5 suis pas mal sûr qu'on pourrait retrouver ça dans
6 les (coupure de son).

7 Q. **[9]** Je vous remercie, ça complète, Madame la
8 Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :
10 Madame Gagnon? Non.

11 Q. **[10]** Bonjour, Monsieur Raymond. J'aurais deux
12 questions pour vous. Je comprends donc que vous
13 proposez que le point de départ soit établi sur la
14 base d'un coût réel vingt-vingt-trois (2023) qui
15 serait ajusté pour retirer les dépenses
16 exceptionnelles?

17 R. Euh... bien, pas qu'on...

18 Q. **[11]** Et...

19 R. Je m'excuse, je ne veux pas vous interrompre. Notre
20 recommandation numéro 1, c'est de faire un coût de
21 service vingt vingt-cinq (2025).

22 Q. **[12]** Oui, subsidiairement.

23 R. Nous serions ouverts au subsidiaire recommandé par
24 la FCEI qui, lui, dit de regarder les dépenses
25 exceptionnelles, ce que monsieur Tremblay n'a pas

1 couvert. Et puis je suis convaincu que monsieur
2 Gosselin, tantôt, va vous... Il a souligné déjà
3 dans sa présentation, les mots que je vous ai mis
4 tantôt, la réserve.

5 Q. **[13]** Donc, si on allait vers votre recommandation
6 subsidiaire que j'exprimais, j'aimerais juste vous
7 entendre juste sur la différence entre les deux
8 approches, c'est-à-dire...

9 Parce que, là, je comprends que le regard
10 sur le coût réel vingt-vingt-trois (2023), les
11 dépenses réelles vingt-vingt-trois (2023) moins les
12 dépenses exceptionnelles, ça serait fait dans le
13 cadre de la cause tarifaire vingt vingt-cinq
14 (2025), que cet exercice-là serait fait. C'est ce
15 que vous proposez subsidiairement, je comprends,
16 là. Et donc, qu'il y aurait un exercice qui serait
17 fait dans les premiers temps de la cause tarifaire
18 vingt vingt-cinq (2025), pour identifier quelles
19 sont les dépenses exceptionnelles puis quels
20 devraient être les ajustements qui soient apportés
21 au réel vingt-vingt-trois (2023).

22 Donc, juste au niveau strictement de
23 l'efficience réglementaire, est-ce qu'il y a une
24 des deux approches qui est moins lourde comme
25 travail, coût de service vingt vingt-cinq (2025)

1 versus faire un exercice exhaustif d'étudier le
2 réel vingt-vingt-trois (2023) pour juste faire les
3 ajustements requis pour arriver à une donnée qu'on
4 juge adéquate?

5 Au niveau de l'efficience réglementaire,
6 est-ce que vous voyez qu'il y en a un qui est bien
7 meilleur que l'autre?

8 R. Bien, c'est une excellente question, puis je vous
9 dirais, à première vue, je ne vois pas une grosse
10 différence sauf... Bon, au point de vue, si on
11 veut, de notre côté à nous, c'est-à-dire nous et la
12 Régie, quand on va regarder, soit qu'on regarde une
13 colonne de chiffres qui vient d'un coût de service
14 deux mille vingt-cinq (2025) ou on garde une
15 colonne de chiffres qui nous vient d'un réel deux
16 mille vingt-trois (2023) qu'on pourra ajuster en
17 conséquence. Pour moi, personnellement, je trouve
18 que c'est le même exercice, mais on peut comprendre
19 que pour Gazifère, de bâtir la colonne de chiffres
20 vingt-vingt-trois (2023) réel, ils vont l'avoir
21 déjà. Alors que bâtir, on va dire le coût de
22 service ou le budget deux mille vingt-cinq
23 (2025)... Fort possiblement, j'imagine qu'ils vont
24 s'en faire un, là, mais ce n'est pas le même
25 exercice.

1 Q. **[14]** O.K.

2 R. Alors, nous, on favorise le coût de service vingt
3 vingt-cinq (2025), mais on est prêt, avec ce que
4 Gazifère nous a dit, on est sensible au fait que la
5 colonne vingt-vingt-trois (2023) réelle, bien, elle
6 va être plus facile à bâtir parce qu'elle va
7 exister.

8 Et je vous soumets que les événements
9 exceptionnels, avec ce que j'ai comme vécu des
10 causes de Gazifère depuis deux ou trois ans, ils
11 devraient être assez évidents. Alors, ce n'est pas
12 un exercice...

13 Quand vous regardez un coût de service ou
14 un budget de Gazifère, c'est quand même bien
15 organisé et tout ça. On peut le voir assez
16 rapidement. Et même les commentaires qu'il va y
17 avoir dans la fermeture réglementaire vont nous
18 aider à identifier ces dépenses exceptionnelles-là
19 assez rapidement.

20 Q. **[15]** O.K. Je vous remercie. Dernière question que
21 j'aurais pour vous, ce serait... Bon. Je pense que
22 vous êtes au courant depuis le temps qu'on vit dans
23 ces... qu'on chemine dans ces dossiers tarifaires,
24 vous et moi, je dirais, on a un petit peu
25 d'historique. Donc, vous vous rappellerez peut-être

1 que Gazifère a déjà eu des mécanismes incitatifs,
2 puis qu'en deux mille dix-sept (2017), la Régie a
3 décidé de ne pas renouveler le mécanisme incitatif
4 qui était en place à l'époque parce qu'elle jugeait
5 que les mesures d'efficience que Gazifère pouvait
6 prendre pour améliorer sa productivité, bien,
7 avaient été mises en place puis avaient été prises.
8 Donc, elle jugeait qu'il n'y avait pas lieu de
9 renouveler un nouveau... ou d'instituer un nouveau
10 mécanisme incitatif ou de renouveler celui-là, et
11 donc de procéder avec la formule que nous avons
12 maintenant. Donc, vous suggérez d'inclure un
13 facteur X. Donc, ce qui nous ramènerait dans le
14 cadre d'une sorte de mécanisme incitatif à la
15 productivité.

16 Quelle connaissance avez-vous que,
17 contrairement à ce qu'il y a quelques années,
18 Gazifère est en mesure de... a un potentiel de gain
19 de productivité qui mériterait, qui militerait en
20 faveur de l'inclusion d'un facteur X dans la
21 formule? Est-ce que vous... Quelles observations
22 avez-vous faites qui vous amènent à la conclusion
23 qu'il existe un potentiel de gain de productivité
24 suffisamment important pour inclure un facteur X?
25 R. D'accord. Vous voyez, notre recommandation, c'est

1 de dire, faisons le calcul et on verra. Bon. J'ai
2 des indications qui me confirment, qui me
3 démontrent que la productivité n'est pas au rendez-
4 vous, pas de façon globale. Par contre ce que je
5 sais, c'est qu'on est sept ans plus tard que ce que
6 vous mentionnez. Alors, ce n'est pas... Faire
7 l'exercice, c'est vraiment pas long. On verra
8 après. Je pense que c'est important. Votre question
9 est très bonne.

10 Est-ce qu'il y a eu un gain ou une perte de
11 productivité depuis cette époque-là? Bien, je pense
12 que c'est une question qui est intéressante. On
13 devrait y répondre. C'est ce qu'on propose.
14 Maintenant, pour avoir écouté les deux premières
15 journées, en fait les deux premières journées
16 d'audience, même si on n'est pas intervenu sur la
17 question de l'étude, on va dire des frais
18 corporatifs, bien, on voit qu'il y a certains
19 indices que MNP a vus sur, on va dire, un mini
20 balisage avec d'autres entreprises. On a vu les
21 finances. On a vu les technologies de
22 l'information. En haut, il y a possiblement des
23 indices de... on va dire, de déviation par rapport
24 à une productivité. Donc ce sont les indices que je
25 vois. Mais encore là, notre recommandation de faire

1 le calcul avant, avant de faire autre chose,
2 faisons le calcul, bien, c'est quelque chose qui,
3 pour moi, ce n'est pas un luxe de le faire six ou
4 sept ans plus tard.

5 Q. [16] Je vous remercie, Monsieur Raymond. Merci de
6 votre présentation. Monsieur Dupont, avez-vous
7 d'autres questions? Madame Gagnon? Donc, ça va
8 clore nos questions. Donc, je vous remercie
9 beaucoup. Vous êtes libéré.

10 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

11 Merci beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Nous allons passer... Il est dix heures moins dix
14 (9 h 50). Est-ce qu'on peut procéder à la preuve de
15 la FCEI?

16 Me GAËLLE OBADIA :

17 Oui, je pense qu'on peut aller de l'avant. Donc,
18 monsieur Gosselin est présent. On peut procéder à
19 l'assermentation, Monsieur le Greffier.

20

21 PREUVE DE LA FCEI

22

23 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingt-
24 deuxième (22e) jour du mois de février, A COMPARU :

25

1 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place
2 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

3

4 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, dépose et dit :

6

7 INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA :

8 Q. **[17]** Bonjour, Monsieur Gosselin. Trois documents
9 ont donc été déposés concernant la preuve de la
10 FCEI. On a notamment les commentaires de la FCEI
11 pour la Phase 3A qui se trouvent à la pièce C-FCEI-
12 0039; on a le mémoire de la FCEI pour la Phase 3B à
13 la pièce C-FCEI-0045; et finalement nous avons la
14 présentation de la FCEI pour les fins de la
15 présente audience qui a été déposée hier sous la
16 cote C-FCEI-0047. Est-ce que vous reconnaissez ces
17 documents?

18 R. Oui.

19 Q. **[18]** Merci. Confirmez-vous, pardon, les avoir
20 préparés ou avoir participé à leur élaboration?

21 R. Oui.

22 Q. **[19]** Avez-vous des modifications à y apporter?

23 R. Non.

24 Q. **[20]** Et finalement, consentez-vous à ce qu'ils
25 soient déposés pour valoir à titre de votre

1 témoignage au présent dossier?

2 R. Oui.

3 Q. **[21]** Je vous remercie, la parole est à vous.

4 R. Merci beaucoup, Maître Obadia. Bonjour, Madame la
5 Présidente, Monsieur et Madame les Régisseurs.
6 Bonjour à tous les gens qui sont à l'écoute.

7 Donc, je ne sais pas si on veut mettre
8 peut-être la présentation à l'écran, Monsieur
9 Specte.

10 Q. **[22]** C'est la 0047, parfait, merci.

11 R. Merci beaucoup. Donc, je vais aller directement,
12 là, à la diapositive numéro 2, le plan de la
13 présentation. Donc, il y a quatre sujets que je
14 vais aborder aujourd'hui. D'abord, je vais revenir
15 sur l'étude RCAM. Brièvement, je vais revenir
16 également sur les coûts d'assurance, la formule
17 d'indexation, les dépenses d'exploitation puis
18 finalement la stratégie tarifaire.

19 Donc, pour commencer avec l'étude RCAM.
20 Donc, il y a trois éléments dont je vais vouloir
21 vous parler. Le premier, c'est, et donc de façon
22 plus générale, là, c'est les limites du test 3, là,
23 qu'on va aborder et la première limite au test
24 numéro 3 de l'étude que je vois, c'est la
25 définition, le potentiel que les définition soient

1 non uniformes entre les éléments comparables, entre
2 les entreprises comparables, et Gazifère ou les
3 entreprises comparables entre elles.

4 Évidemment, la question qui se pose quand
5 on utilise ces comparables-là, puis qu'on essaie
6 d'évaluer si les dépenses qui sont allouées à
7 Gazifère sont raisonnables, et incluant
8 l'utilisation, là, de la borne supérieure du
9 maximum des comparables comme limite, dans le fond,
10 de ce qu'on considère acceptable pour Gazifère.

11 La question qui se pose, c'est : est-ce
12 qu'on compare des pommes avec des pommes? Et donc,
13 un des éléments de cette question-là, c'est : est-
14 ce que quand on regarde, par exemple, la catégorie
15 technologies de l'information dans Gazifère, est-
16 ce que c'est défini de la même manière que ça va
17 être défini dans les autres, dans les comparables?
18 Est-ce que c'est défini de la même manière entre
19 les comparables?

20 Et ce qu'on a observé des réponses qui ont
21 été offertes en demande de renseignements, c'est
22 qu'effectivement, ces définitions-là ne sont pas
23 nécessairement standardisées, peuvent évoluer dans
24 le temps, et donc, si elles peuvent évoluer dans le
25 temps, il se peut très bien aussi qu'elles évoluent

1 différemment d'une compagnie à l'autre et qu'on ait
2 des définitions qui ne soient pas tout à fait
3 équivalentes.

4 Ce qui soulève certaines préoccupations, un
5 élément qui a été amené par Enbridge et ici, peut-
6 être si on peut passer à la diapositive suivante,
7 là, ici, j'ai écrit : Réponse de MNP, au deuxième
8 boulet, mais en fait, ce passage-là qui est cité
9 ici faisait partie de la succession d'une réponse
10 qui était attribuée plutôt à Enbridge. Donc, je
11 veux juste corriger ça.

12 Mais MNP avait, dans ces sections de
13 réponses, des propos qui étaient du même ordre, là,
14 si je peux dire, là, sans être exactement la même
15 chose.

16 Et donc, essentiellement, ce qu'on vient
17 dire, c'est, bien, on fait une analyse catégorie
18 par catégorie, mais on fait aussi une analyse au
19 niveau agrégé qui vient nous rassurer par rapport
20 au fait que notre comparaison ou nos comparaisons
21 sont raisonnables.

22 Et donc, on vient s'appuyer, dans le fond,
23 sur cette espèce d'analyse agrégée là pour dire :
24 même si... puis, là, je vous... je paraphrase peut-
25 être un petit peu ce qui avait été dit par les

1 témoins de MNP, de mémoire, là, mardi, mais ce
2 qu'on a dit, c'est : même si j'ai certains items de
3 coûts qui, dans une compagnie comparable, se
4 retrouvent, par exemple, dans la catégorie de
5 services « Legal » puis peut se retrouver dans une
6 autre catégorie de service chez une autre
7 compagnie, ce n'est pas très grave parce que quand
8 je regarde mon total agrégé, je me rends compte que
9 Gazifère se situe à l'intérieur de la somme des...
10 dans le total agrégé des comparables.

11 Or, là où on a un problème avec cet
12 argument-là, c'est que selon nous, MNP quand il
13 fait l'agrégation des catégories de service, des
14 comparables, commet une erreur, ou en tout cas,
15 utilise une approche qui conduit à un agrégat qui
16 n'est pas représentatif du maximum des coûts
17 agrégés de chacune des compagnies. Parce que ce
18 qu'on fait, en fait, c'est qu'on va chercher... on
19 fait la somme de... des maximums des coûts les plus
20 élevés entre les compagnies pour chaque catégorie
21 de service, plutôt que de pour chaque catégorie,
22 chaque compagnie faire la somme des coûts à travers
23 les catégories de service, puis après ça aller
24 regarder quel est le montant le plus élevé entre
25 les compagnies.

1 Donc, peut-être pour illustrer mon propos,
2 on peut aller à la diapositive suivante, là, où on
3 a préparé un tableau qui fait, dans le fond,
4 l'exercice que je... que je viens de vous décrire.

5 Alors, ici, dans ce tableau-là, on a par
6 exemple, à la première colonne, « Hydro One
7 Total ». Puis là, on a toutes les catégories de
8 service. Et ici... bien, en fait, pas toutes les
9 catégories de service, mais les catégories de
10 service, là, qui avaient été jugées suffisamment
11 importantes pour faire l'objet d'une comparaison.
12 Pardon. Et donc là, on voit, par exemple, que pour
13 Hydro One et ici... je m'excuse, c'est pas
14 spécifié, là, mais les montants, sauf la dernière
15 ligne, là, les montants c'est des dollars par FTE,
16 là, donc par employé à temps plein.

17 Et donc, ce qu'on observe, par exemple,
18 pour Hydro One Total, c'est que, bien, ça a coûté
19 quinze mille neuf cent trente-deux dollars
20 (15 932 \$) par employé pour offrir les services de
21 technologie d'information... technologie
22 d'information. Ça a coûté quatre mille huit cent
23 soixante-six (4 866) pour la « Finance », ça a
24 coûté sept mille neuf cent treize (7 913) pour la
25 « Real Estate Services », et ainsi de suite.

1 Et quand on additionne tout ça, on se rend
2 compte que Hydro One Total, pour offrir tous ces
3 services-là, ça coûte trente-six mille deux cent
4 quatre-vingt-un (36 281) par employé. Toronto
5 Hydro, ça coûte quatre-vingt mille huit cent
6 quarante-trois (80 843) par employé. Enbridge Gas
7 inc., soixante-seize mille quatre-vingt-seize
8 (76 096), et cetera, Fortis BC et Ottawa plus
9 proches de trente-sept (37) et quarante-cinq mille
10 (45 000).

11 Et donc, ce que nous on dit, c'est que le
12 bon comparable à aller... bon, puis ici peut-être
13 avant d'aller là. On a rajouté ensuite une ligne
14 pour l'assurance. Comme l'assurance, ça provient
15 d'autres comparables, c'est un exercice distinct,
16 on a juste pris le plus élevé de tous puis on l'a
17 appliqué partout, à toutes les... à toutes les
18 entreprises.

19 Et donc, à l'avant-dernière ligne du
20 tableau, ce qu'on retrouve, c'est le total pour
21 tous les services, incluant l'assurance. Et là, ce
22 qu'on voit, par exemple, c'est que le plus élevé,
23 le comparable pour qui offrir l'ensemble de ces
24 services-là a coûté le plus cher, c'est Toronto
25 Hydro, où ça a coûté quatre-vingt trois mille

1 quarante-et-un (83 041) par employé.

2 Mais quand vous regardez la dernière
3 colonne du tableau, qui correspond dans le fond
4 plus à l'exercice qui a été fait par MNP, bien, ce
5 qu'on a fait, c'est qu'on a pris, pour chacune des
6 lignes, on est allé chercher le maximum. Puis là,
7 on a fait... on a additionné tous les maximums.
8 Puis à la dernière ligne, ce qu'on trouve, c'est le
9 quatre-vingt-quatorze cent soixante-treize millions
10 (94 173 000), qui est le même montant agrégé, là,
11 qui est rapporté par MNP dans son rapport.

12 Et là, on compare le coût agrégé de
13 Gazifère avec le maximum de quatre-vingt-quatorze
14 cent soixante-treize (94 173), puis on dit « on est
15 correct parce qu'on est en-dessous du quatre-vingt-
16 quatorze (94) ». Mais le quatre-vingt-quatorze
17 (94), il va chercher des maximums un peu partout,
18 ce n'est pas que ça ne correspond pas au coût le
19 plus élevé pour chacune des compagnies. Or, le coût
20 le plus élevé compagnie par compagnie pour
21 l'ensemble des services c'est Toronto Hydro et
22 c'est huit point trois millions (8,3 M). Donc,
23 quand on remplace le neuf point quatre (9,4) par le
24 huit point trois (8,3) ce qu'on se rend compte
25 c'est qu'en fait le coût agrégé de Gazifère pour

1 les mêmes services excède de manière quand même
2 importante ce montant-là de huit point trois
3 millions (8,3 M). Donc, selon nous, cette manière
4 de faire-là dans le rapport de MNP est incorrecte.
5 Et étant à surestimer, là, dans le fond les coûts
6 agrégés.

7 Et donc peut-être pour conclure la
8 question, dans le fond, de savoir après ça c'est :
9 est-ce que le problème des définitions qui peuvent
10 varier entre les catégories de service peut être
11 évacué? Selon nous, c'est... c'est peut-être un
12 peu... c'est insuffisant, là, ou en tout cas il n'y
13 a pas de... on ne devrait pas évacuer cette
14 problématique-là du revers de la main.

15 On peut aller à la diapositive suivante.
16 Alors un autre élément qui a été soulevé, là, par
17 maître Obadia en contre-interrogatoire mardi c'est
18 de dire : bien pour certaines catégories de service
19 j'ai des comparables dont le coût est très élevé et
20 d'autres dont le coût est beaucoup plus faible,
21 puis je peux avoir des facteurs de deux point cinq
22 (2,5) à trois (3) presque d'écart, là. Donc,
23 certaines compagnies coûtent presque trois fois
24 plus cher que d'autres pour donner finalement les
25 mêmes... le même ensemble de services. Et ce que

1 MNP a répondu à ça mardi c'est : bien en fait ça ne
2 veut pas dire nécessairement que la nature des
3 services est différente. Donc, on pense que de
4 manière... et je paraphrase, là, mais de manière
5 générale le... quand même les catégories de
6 service... des services de nature similaire, mais
7 ça peut être le volume de service, l'intensité de
8 service qui est offerte qui peut être différente.
9 Et je vous dirais que bien pour nous je ne sais pas
10 jusqu'à quel point c'est rassurant. Parce
11 qu'évidemment bien si vous avez des volumes de
12 service très différents puis que vous... chez
13 Gazifère, par exemple, on a un certain volume de
14 service, mais on se compare... on utilise un
15 comparable qui a un volume de service deux fois
16 plus élevé, mais sans le savoir. Puis on conclut
17 que nos coûts sont raisonnables. Bien sur la base
18 de cette comparaison-là bien évidemment on a... on
19 a également un problème, là. On compare pas des
20 pommes avec des pommes.

21 Et donc, la FCEI maintient sa
22 recommandation qui consistait à dire, au fond :
23 bien pour ces catégories de service-là où on a des
24 écarts de coûts, là, unitaires qui sont très
25 importants entre... entre les différents

1 comparables, il y aurait lieu d'avoir une analyse
2 plus approfondie.

3 Je comprends bien que l'exercice ici qu'on
4 demande fait appel à plus de travail que... peut-
5 être que l'information n'est pas publique pour
6 faire ces comparaisons-là. On est bien conscient de
7 ça. Mais on parle quand même ici, là, d'écarts de
8 coûts substantiels. Et je pense qu'un minimum... un
9 minimum serait à tout le moins de faire l'exercice
10 d'aller voir si on n'est pas capable de se trouver
11 des entreprises qui homogénéitég de participer à un
12 « benchmarking » pour réaliser cet exercice-là.
13 Alors il se peut qu'on cherche puis qu'on trouve
14 pas. Mais au moins de chercher, je pense que ça
15 devrait être le minimum qu'on devrait faire.

16 Un autre problème à la diapositive suivante
17 qui était pas dans ni l'une ni l'autre de nos
18 preuves et dont on a pris conscience un petit peu
19 plus tard et que maître Obadia a soulevé aussi en
20 contre-interrogatoire, c'est le problème de
21 l'homogénéité du comparable EGI.

22 Les témoins d'Enbridge nous ont confirmé
23 que la méthode Rkahn s'appliquait aussi à EGI.
24 Donc, pour nous, ça, ça pose un problème assez
25 important en termes de rigueur et de bonne pratique

1 quand on cherche des comparables, que ce soit pour
2 une étude comme le Rkahn ou pour n'importe quel
3 exercice de comparabilité. Je pense que c'est une
4 règle de base de s'assurer qu'on n'est pas en train
5 de comparer avec des choses qui sont endogènes.

6 On peut imaginer toutes sortes de
7 situations où, dans le fond, le fait d'utiliser une
8 entreprise endogène vient fausser complètement vos
9 résultats. Alors, par exemple, imaginons que pour
10 une raison ou pour une autre Enbridge, dans sa
11 manière de livrer le service, présente une très
12 faible efficience par rapport à ses comparables.

13 Bien, si Enbridge présente une faible
14 efficience puis que ça affecte les montants qui
15 sont alloués à Gazifère, bien, ça affecte aussi les
16 montants qui sont alloués à Enbridge Gas. Et
17 évidemment, d'utiliser Enbridge Gas comme
18 comparatif vient, dans le fond, simplement nous
19 confirmer. On ne pourra jamais détecter, dans le
20 fond, cette inefficience-là ou la raisonabilité
21 des coûts si nos comparables sont affectés par les
22 mêmes problèmes.

23 On peut imaginer aussi la même chose, je le
24 mentionnais un petit peu plus tôt, au niveau du
25 volume de service. Donc, est-ce que l'intensité du

1 service qu'on offre est alignée sur l'industrie ou
2 les comparables?

3 Le même problème s'applique, là. Tout
4 problème, au fond, qui viendrait affecter
5 l'allocation des coûts vers Gazifère, bien, va
6 affecter aussi Enbridge et donc, va faire en sorte
7 qu'on ne sera pas capable de vraiment juger de
8 manière indépendante de la validité ou de la
9 raisonnablement des coûts qui peuvent être alloués à
10 Gazifère.

11 Donc, pour se conformer à ce qu'est une
12 bonne pratique, je pense, dans le domaine, ce qu'on
13 propose, c'est d'exclure EGI du groupe des
14 comparables. Alors, la résultante de ça, pour votre
15 information, qu'on a mise ici, c'est que, bien,
16 évidemment, pour les technologies d'information et
17 la finance, ça vient affecter le montant maximum,
18 qui est la fourchette haute, dans le fond, des
19 comparables présentés dans le rapport de MNP, et
20 donc ça implique qu'il faut appliquer une
21 correction supérieure aux sommes qui sont allouées.

22 J'en profite par rapport à ce tableau-là,
23 quand même, pour souligner le fait suivant. C'est
24 que si vous regardez la colonne « Total sans
25 assurances ».

1 Donc, ici, là, on n'a pas rajouté les coûts
2 d'assurances parce que ce n'était pas utile pour
3 les fins de l'exercice, mais ce qu'on peut voir,
4 c'est que pour Hydro One, offrir le même ensemble
5 de services que ce que Enbridge offre à Gazifère,
6 ça coûte trente-six mille dollars (36 000 \$) par
7 employé. Gazifère se voit allouer quatre-vingt-six
8 mille dollars (86 000 \$) par employé pour les mêmes
9 services. Donc, c'est quand même, là, cinquante
10 mille dollars (50 000 \$) par employé de plus fois
11 cent (100) employés de Gazifère, ça représente cinq
12 millions de dollars (5 M\$).

13 Fortis BC est à peu près au même niveau
14 qu'Hydro One. Ottawa Hydro est un petit peu plus
15 élevé, puis après ça, on a nos deux entreprises qui
16 sont de l'autre côté du spectre, qui sont
17 Toronto Hydro. Puis ici, bien EGI n'est pas là.
18 Mais si on enlève EGI, il nous reste Toronto Hydro
19 qui est beaucoup plus élevé.

20 Donc, je pense que, quand même, ça vient
21 illustrer, à mon avis, encore davantage le besoin
22 d'aller approfondir, pour les trois premières
23 catégories de service, là, la raisonnabilité des
24 coûts qui sont alloués. Donc, ça complète pour le
25 volet Rkahn.

1 Donc, je vais passer maintenant au coût des
2 assurances. Les discussions qu'on a eues en
3 audience, dans le fond, viennent renforcer, je vous
4 dirais, les préoccupations qu'on a par rapport aux
5 coûts d'assurance que l'on impute à Gazifère. Ce
6 qui nous a été confirmé par les témoins d'Enbridge,
7 je pense que c'était monsieur Hughes, c'est que,
8 dans le fond, quand on a voulu réévaluer les coûts
9 d'assurance d'Enbridge, on a procédé à une étude de
10 Monte Carlo où, dans le fond, ce que je comprends,
11 c'est qu'on a regardé un peu ce qui s'était fait
12 dans le passé, c'était quoi nos probabilités de
13 réclamation, le niveau des réclamations, le niveau
14 des franchises. Dans le fond, on est allé simuler
15 combien ça nous coûterait selon différents
16 scénarios de franchises et de primes dans une
17 perspective de couvrir les événements qui ont une
18 faible probabilité d'occurrence mais qui ont des
19 impacts importants.

20 Je pense que c'est une bonne façon de
21 faire. Et je ne m'explique pas qu'on n'ait pas
22 cherché à reproduire quelque chose de similaire
23 chez Gazifère. Chez Gazifère, on a dit, non, non,
24 on a adopté une approche différente, on est allé...
25 d'abord, on a regardé un petit peu des entreprises

1 comparables, comment... quel était le niveau de
2 couverture qu'ils avaient. Dans le fond, on nous a
3 dit, bien, il n'y a pas beaucoup de marché pour ça.
4 On a sondé le marché, puis on a reçu une seule
5 offre.

6 D'abord, sur le fait de regarder des
7 entreprises comparables, on est dans un marché qui,
8 manifestement, le marché d'assurance, qui est en
9 évolution. Alors, le fait d'aller regarder ce que
10 les autres ont fait l'année passée ou il y a deux
11 ans, je ne suis pas certain que ce soit tellement
12 concluant sur la marche à suivre pour le futur.

13 Et donc, je pense que c'est très important
14 que Gazifère fasse le même genre d'exercice qui a
15 été fait pour Enbridge. Et il est tout à fait
16 possible, j'ai même... je vous dirais même que mon
17 intuition me dit qu'il est probable que le niveau
18 de franchise idéal pour Gazifère soit beaucoup plus
19 élevé que deux cent cinquante mille dollars
20 (250 000 \$), et à la limite même que pas
21 d'assurance du tout soit la solution optimale.

22 Et donc, j'inviterais donc que, comme l'a
23 dit, je pense, monsieur Tremblay dans son
24 témoignage, puis ça a été dit aussi, je crois, en
25 réponse à une demande de renseignements, oui, il se

1 peut qu'il y ait des coûts pour se créer une
2 provision dans les premières années sur une
3 certaine période de temps, mais ultimement cette
4 provision-là, elle est là, donc c'est des sommes
5 qui sont accumulées. Et, au bout d'un certain
6 temps, bien, le besoin de verser cette provision
7 est susceptible de diminuer. Et en plus,
8 j'ajouterais que, bien, l'existence de cette
9 provision-là a aussi apporté un bénéfice au niveau
10 de la base de tarification.

11 Et donc ce que l'on recommande, c'est qu'il
12 y ait une étude qui soit faite au niveau de
13 Gazifère, qu'on aille analyser c'est quoi les
14 niveaux de primes qui sont demandées pour
15 différents niveaux de franchise. On l'a déjà pour
16 un million de dollars dans une réponse à une
17 demande de renseignements, mais qu'on aille le voir
18 pour d'autres niveaux de franchise. Et également
19 pour pas de franchise du tout en contexte d'auto-
20 assurance, puis qu'on fasse des simulations pour
21 voir bien c'est quoi qui est le plus économique
22 dans tout ça pour la clientèle? Parce que ce qu'on
23 comprend également des réponses aux demandes de
24 renseignements c'est que Gazifère est neutre par
25 rapport à tout ça. Les primes sont payées par la

1 clientèle et s'il y a des coûts qui doivent être
2 encourus en-deçà des... des niveaux de franchise,
3 bien de toute façon ils vont être récupérés auprès
4 de la clientèle.

5 Donc, dans tous les cas la clientèle paie
6 et donc je pense que c'est... c'est absolument
7 nécessaire d'aller s'assurer qu'on choisit le
8 niveau de couverture d'assurance qui minimise le
9 coût pour la clientèle.

10 Un bref commentaire sur... sur ce qui a été
11 mentionné par monsieur Tremblay, là, qui nous
12 disait : bien historiquement ce qu'on a fait c'est
13 qu'on s'est pris une provision équivalente au
14 niveau de notre franchise et on l'a accumulée sur
15 une période de dix (10) ans. Et donc, si on... on
16 augmente notre... notre franchise par exemple de
17 deux cent cinquante mille (250 000) à un million
18 (1 M), bien il faut qu'on augmente notre provision
19 de sept cent cinquante mille (750 000) et on va
20 devoir aller récupérer à coup de soixante-quinze
21 mille dollars (75 000 \$) par année. En théorie je
22 ne vois pas de gros problème avec ça, je vous
23 dirais, mais j'ajouterais par contre que cette
24 relation-là qu'on établit entre le niveau de la
25 franchise puis le niveau de la provision, je ne

1 crois pas que ce soit quelque chose qui soit
2 nécessairement coulé dans le béton, là, à tout
3 jamais, là. En tout cas, j'ai pas... à moins qu'on
4 me dise qu'il y a des... des contraintes
5 quelconques là-dessus qui sont importantes, là,
6 mais je... je vous sou mets que c'est quelque chose
7 qui peut probablement être considéré aussi.

8 Maintenant sur la question de la formule
9 d'indexation. D'abord, le point de départ. Donc,
10 je... je vous le dis tout de suite, monsieur
11 Raymond voyait juste, là, ce matin, donc
12 effectivement notre recommandation par rapport à...
13 subsidaire, là, est un petit peu différente de ce
14 qui a été représenté par... par Gazifère dans son
15 témoignage, mais notre recommandation principale
16 par rapport à ce... à ce point de départ-là c'était
17 dans notre preuve, de prendre le... le montant deux
18 mille vingt-quatre (2024) qui avait été projeté au
19 dernier dossier tarifaire, mais d'aller voir les
20 résultats de l'année deux mille vingt-trois (2023)
21 puis de voir si, dans le fond, est-ce qu'on
22 constatait pas que le budget deux mille vingt-trois
23 (2023) avait pu viser à côté de... de la cible
24 peut-être par rapport à certains coûts, puis de
25 venir ajuster ce qui avait été budgeté pour deux

1 mille vingt-quatre (2024) en conséquence. Et donc,
2 parce que le point de départ de tout ça étant que,
3 dans le fond, comme d'autres, là, on ne croit pas
4 que c'est... c'est exact de dire que l'année deux
5 mille vingt-quatre (2024) a fait l'examen... a fait
6 l'objet d'un examen en coûts de service complet.

7 Et donc pour revenir à la proposition
8 subsidiaire qui a été discutée un peu plus dans le
9 témoignage de Gazifère, donc effectivement ce qu'on
10 disait c'est que, oui, on pourrait aussi prendre le
11 réel deux mille vingt-trois (2023) comme point de
12 départ, mais ce qu'il faut aller voir puis se
13 demander : est-ce qu'il y a des dépenses non
14 récurrentes? Puis je pense que c'est maître Cadrin
15 dans son contre-interrogatoire qui donne un
16 exemple, par exemple de l'étude de MNP ou de... ça
17 pourrait être autre chose également, mais dans le
18 fond d'aller regarder ça puis de se demander : est-
19 ce qu'il y a eu des dépenses qui ne reviendront
20 pas? Puis l'idée étant de... de se donner un point
21 de départ qui est représentatif de ce qu'on est
22 susceptible d'attendre dans le futur. Donc, qui
23 soit centré par rapport à ce qui est une
24 expectative raisonnable de revenus requis pour les
25 années futures. Excusez-moi une seconde. O.K.

1 Puis par rapport à ça, évidemment, Gazifère
2 a beaucoup insisté sur le besoin d'allégement
3 réglementaire. Puis on n'est pas contre ça, loin de
4 là. Par contre, il ne faut pas non plus perdre de
5 vue qu'il n'y a pas que l'allégement réglementaire
6 qui soit important, ce n'est pas le seul critère
7 pour déterminer comment on devrait fixer les
8 dépenses d'exploitation. Il y a évidemment aussi de
9 s'assurer qu'on a des tarifs qui sont justes et
10 raisonnables, et donc de mettre un effort dans ce
11 sens-là, je pense que c'est tout à fait normal.

12 Maintenant, au niveau des ajustements,
13 bien, évidemment en lien avec la recommandation
14 qu'on fait au niveau de l'assurance. Évidemment,
15 s'il y a une réévaluation des besoins d'assurance
16 qui est faite et que ça modifie le revenu requis,
17 bien, les dépenses d'exploitation, il devrait y
18 avoir un ajustement qui soit appliqué également au
19 point de départ à ce niveau-là. C'est à la
20 diapositive 9 et à la diapositive 10.

21 Maintenant, la question des exclusions. On
22 a recommandé dans notre mémoire d'ajouter une
23 exclusion à la formule au-delà de celle qui était
24 déjà proposée par Gazifère, pour ce que l'on
25 appelle les « benefits » ou les bénéfices dans la

1 formule d'indexation.

2 Et la raison pour laquelle on vous
3 formulait cette recommandation-là, c'est parce que
4 les bénéfices, c'est une dépense qui est volatile,
5 puis qui est affectée par des facteurs exogènes. On
6 avait aussi une recommandation subsidiaire qui
7 était de dire : Bien, si on ne veut pas avoir une
8 exclusion, bien là, il faut s'assurer que le niveau
9 des bénéfices qui est considéré dans
10 l'établissement du point de départ, est lui aussi
11 centré par rapport à ce qu'on est susceptible
12 d'attendre dans les années futures.

13 C'est un exercice un petit peu plus
14 complexe. C'est pour ça qu'on l'a mis seulement
15 comme recommandation subsidiaire, mais ça pourrait
16 théoriquement être une alternative.

17 Alors, dans sa présentation, hier... Et là,
18 je suis à la diapositive 11, Gazifère commente
19 cette proposition-là de la FCEI, puis dit : « Oui,
20 mais dans le fond, il n'y en aura pas de fluctuation
21 parce qu'on va intégrer un montant fixe dans la
22 formule, puis on va juste appliquer l'inflation. Ça
23 fait que ça n'amènera pas de fluctuation des
24 dépenses d'exploitation. »

25 C'est vrai, mais je pense que c'est de

1 passer un peu à côté de l'idée de notre
2 recommandation. On va passer un peu à côté du
3 problème. La raison pour laquelle on fait cette
4 recommandation-là, c'est parce qu'on nous dit,
5 théoriquement, que les bénéfices, ça repose sur des
6 facteurs exogènes. On a parlé de taux d'intérêts.
7 On a parlé de l'évolution de la valeur du cours de
8 l'action.

9 Et on observe que c'est volatile. Puis j'ai
10 reproduit ici un tableau qui a été produit en
11 demande de renseignement où on voit très bien que
12 pour l'année deux mille vingt-deux (2022), les
13 bénéfices sont près d'un point cinq million
14 (1,5 M\$) alors qu'ils étaient de six cent
15 (600 000 \$) à sept cent mille (700 000 \$), même
16 sensiblement moins que ça dans les années
17 précédentes.

18 Alors, si on établit notre point de départ
19 en utilisant les bénéfices à un point cinq million
20 (1,5 M\$) puis que ces bénéfices-là retombent autour
21 de sept cent mille (700 000 \$) l'année prochaine
22 puis les années subséquentes, bien, la question
23 c'est : Est-ce qu'on a vraiment un point de départ
24 qui est centré par rapport à ce qu'on est en droit
25 de s'attendre pour le futur?

1 Alors, et puis bon, monsieur Tremblay
2 évoquait des enjeux, une certaine complexité à
3 appliquer cette exclusion-là. Je n'ai pas... je
4 vous avoue que je ne saisis pas peut-être
5 complètement à quelle complexité il réfère puis la
6 mécanique, là, qu'il voit derrière ça, là, mais
7 dans un cas comme dans l'autre, je pense que c'est
8 important de s'assurer qu'on n'est pas en train,
9 là, de surévaluer notre point de départ.

10 Et donc, je pense que la manière de faire
11 ça, c'est de mettre une exclusion sur les
12 bénéfiques. Et donc, on maintient cette
13 recommandation-là d'exclusion.

14 Et finalement, au niveau de la stratégie
15 tarifaire, dans les discussions qu'on a eues,
16 encore une fois, celle-là, je pense que c'était
17 hier, non, c'était mardi. Et donc, je suis à la
18 diapositive 12.

19 Ce que l'on disait dans nos commentaires,
20 là, déposés l'année dernière, c'était : bien, dans
21 le fond, Gazifère nous dit : on a peut-être un
22 enjeu au niveau de la façon dont on récupère nos
23 coûts dans les tarifs en mettant une emphase très
24 importante sur les composantes variables des
25 tarifs. Il va falloir se pencher là-dessus, mais on

1 nous fait une proposition tarifaire qui, dans le
2 fond, elle, continue à mettre beaucoup, mettre
3 toute la hausse tarifaire sur les composantes
4 variables et donc, ce qu'on avait mentionné à ce
5 moment-là, c'est, bien, on va vouloir approfondir
6 un petit peu puis on considère ça préoccupant.

7 Avec les questions qu'on a posées, ce qu'on
8 comprend, c'est que l'entente biénergie, au fond,
9 ne change rien à la tarification de Gazifère. Donc,
10 il n'y a pas une nouvelle demande tarifaire qui va
11 être déposée. Et donc, un client qui serait à la
12 biénergie puis qui va consommer des tout petits
13 volumes ou en fait, des beaucoup plus petits
14 volumes au tarif de distribution, bien, va, en
15 quelque sorte, là, être un cas, dans le fond, qui
16 reflète la préoccupation, là, qui est exprimée par
17 Gazifère, eu égard à l'équité tarifaire.

18 Et donc, c'est une préoccupation que la
19 FCEI partage et ce que l'on vous soumet suite à ce
20 qu'on a entendu en audience, c'est que selon la
21 FCEI, il y a lieu d'appliquer, dès cette année, une
22 hausse tarifaire qui est uniforme sur toutes les
23 composantes des tarifs, à la fois les composantes
24 fixes et variables, pour s'assurer que, à tout le
25 moins, on n'est pas en train d'amplifier

1 l'importance de cet enjeu-là, d'autant plus qu'on
2 fait face à une hausse très importante cette année.

3 On a mentionné également chez Gazifère que,
4 il fallait être prudent, il fallait s'assurer qu'on
5 étudie bien quels pourraient être les impacts de
6 ça, et bon. À ça, je vous dirais simplement que ce
7 qu'on vous a dit aussi en audience, c'est qu'on n'a
8 pas plus fait d'études ou d'analyses et quels
9 étaient les impacts d'appliquer cent pour cent
10 (100 %) de la hausse sur les portions variables.
11 Pas plus qu'on l'a fait l'année passée ou toutes
12 les années d'avant. Il y avait un objectif, en tout
13 cas, une orientation qui était associée à vouloir
14 donner un signal de prix dans une perspective
15 d'efficience... d'efficacité énergétique.

16 Mais on n'est pas allés valider quel serait
17 l'impact, par exemple, du point de vue des clients
18 au niveau financier ou en termes d'équité.

19 Augmenter de manière uniforme les tarifs,
20 ça se fait chaque année chez Énergir depuis des
21 années. Je ne pense pas qu'il y ait lieu, là, de
22 faire de l'urticaire sur les conséquences que
23 pourrait avoir une approche uniforme qui n'a rien
24 d'hérétique, là.

25 Et aussi, un autre commentaire sur ce qui a

1 été dit par monsieur Tremblay encore une fois lors
2 de l'audience. Il disait, bien, il disait... je
3 paraphrase un peu ce que... ce que disait monsieur
4 Tremblay, là, c'était... t'sais, dans le fond, j'ai
5 envie de dire qu'il vous disait presque que ça
6 aurait peut-être été bien de le faire cette année,
7 mais que comme on avait... on s'était déjà avancé
8 sur une hausse applicable à la portion variable des
9 tarifs, et que ces tarifs-là étaient déjà en
10 application, ce n'était peut-être pas une bonne
11 idée de venir modifier ça à ce stade-ci.

12 À ça, je répondrais que bien, évidemment,
13 notre proposition n'implique pas d'aller refacturer
14 différemment la clientèle pour janvier ou février
15 ou mars, dépendamment au moment où votre décision
16 sortira, là. Ce n'est pas une pratique qu'on
17 favorise personne, je pense. Mais on a une
18 proposition de découplage des revenus. Et je pense
19 que si on avait une hausse tarifaire basée sur...
20 uniforme pour composante fixe et variable, puis que
21 ça l'ait un impact sur le niveau de revenus
22 qu'on... qu'on va chercher, que ça créé un écart,
23 dans le fond, en janvier, février, mars, sur les
24 revenus qu'on a récupérés versus ceux qu'on aurait
25 récupérés, bien, on peut très bien traiter ça par

1 le... tout ça va être capté par le découplage des
2 revenus, ou un autre compte d'écart si on juge que
3 c'est nécessaire de mettre en place un nouveau
4 compte d'écart.

5 Et les tarifs que vous approuveriez, qui
6 refléteraient une hausse uniforme de toutes les
7 composantes tarifaires, pourraient être applicables
8 à partir du mois d'avril, par exemple, ou au
9 moment, là, où la décision sera rendue.

10 Et donc, ça fait le tour de ce que j'avais
11 à vous dire. Je vous remercie de votre attention.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Monsieur Gosselin. - Maître Obadia, il est
14 onze heures moins vingt (10 h 40). Que diriez-vous
15 que nous prenions une pause jusqu'à onze heures
16 (11 h 00) et puis on reviendra avec les questions
17 pour monsieur Gosselin?

18 Me GAËLLE OBADIA :

19 Absolument.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et puis je veux, avant de partir, vous remercier du
22 dépôt des engagements. Donc, si je comprends bien,
23 là, tout est entré puis tout est complet?

24 Me GAËLLE OBADIA :

25 En fait, Madame la Présidente, il y a une coquille

1 dans l'engagement 2, et nous sommes en train
2 justement de corriger le tir pour que le tout soit
3 déposé si ça n'a déjà été fait. Ça sera fait à la
4 pause. Alors, voilà, ça sera complété après la
5 pause.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Me GAËLLE OBADIA :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Merci beaucoup. Donc, on se retrouve à onze heures
12 (11 h 00) ici.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour, Maître Obadia, Monsieur Gosselin. Donc,
18 nous allons procéder au contre-interrogatoire. Est-
19 ce que maître Fauteux-Filion de l'ACEFO ou maître
20 Cadrin?

21 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

22 En fait, j'ai eu un petit problème informatique. Je
23 suis désolée. Je me suis fait déconnecter tout d'un
24 coup. Mais on n'aura pas de questions pour le
25 témoin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 D'accord. Je vous remercie. Maître Neuman.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Madame
5 et Monsieur les Régisseurs. Bonjour aux témoins.

6 Q. [23] Nous avons juste quelques petites questions.
7 Si on peut regarder la présentation de monsieur
8 Gosselin d'aujourd'hui en page 6. D'accord. Donc,
9 je vois que vous recommandez d'exclure du groupe
10 des cinq comparables employés par MNP, vous
11 recommandez d'exclure Enbridge, Enbridge Gas inc.
12 Et ce qui me frappe dans le tableau qui reste, donc
13 il ne reste plus que quatre comparables. C'est la
14 très grande disparité entre les résultats pour
15 l'une ou l'autre des catégories de dépenses entre
16 les quatre comparables. Ça fait que ce que je me
17 demande, et je me demande si vous avez une
18 réflexion là-dessus, est-ce que le fait qu'avec
19 seulement quatre comparables et des résultats si
20 disparates, est-ce que ça n'affaiblit pas en soi la
21 valeur de l'outil de comparaison lui-même?

22 R. Je ne sais pas trop quoi vous répondre à ça.

23 Évidemment, on peut s'imaginer qu'on a un
24 échantillon qui aurait vingt (20) comparables. Mais
25 plus vous ajoutez des comparables, plus vous allez

1 être en mesure d'aller chercher un maximum qui va
2 être extrême d'une certaine façon. Est-ce que ça
3 devient un meilleur critère? Je ne sais pas. Mais
4 je suis d'accord avec votre constat cela dit qu'il
5 y a quand même une disparité assez importante entre
6 un des comparables puis les trois autres. Puis
7 c'est un petit peu ça aussi qui nous amène à faire
8 la recommandation qu'on fait, là, d'approfondir un
9 peu plus l'allocation de coût pour les trois
10 catégories de services, là où les disparités sont
11 les plus importantes.

12 Q. **[24]** Est-ce qu'il est correct pour ma part de
13 conclure que sur cette page de votre présentation
14 vous indiquez que si on enlève une des quatre
15 compagnies EGI, l'ajustement pour le test 3 serait
16 alors de un million point neuf (1,9 M\$) au lieu de
17 huit cent quarante-trois mille (843 000 \$), que ce
18 n'est pas votre recommandation, que votre
19 recommandation est plutôt de faire une étude plus
20 poussée?

21 R. Bien, notre recommandation, c'est d'exclure EGI
22 dans tous les cas.

23 Q. **[25]** Oui.

24 R. Bon. Après le résultat, c'est ça, d'être
25 transparent puis le mettre. Maintenant, ça ne

1 remplace pas, comme vous le dites, notre autre
2 recommandation. Notre recommandation demeure
3 d'aller... d'aller pour les trois catégories de
4 service mentionnées, essayer à tout le moins
5 d'approfondir la comparaison pour s'assurer.
6 L'objectif étant toujours de s'assurer que si on
7 prend les coûts puis on les impute à la clientèle
8 de Gazifère, bien il faut que ce soit... il faut
9 que ce soient des coûts que... qu'on estime
10 nécessaires, là, et raisonnables pour offrir le
11 service.

12 Q. [26] O.K. Comme vous avez pu le constater, MNP
13 sur... sur toutes les catégories de coûts, incluant
14 les trois... les trois catégories de coûts qui sont
15 ici discutées, a comparé aux cinq comparables qui
16 seraient peut-être réduit à quatre, le coût total
17 pour Gazifère dans ces... ces lignes de catégories
18 de dépenses, c'est-à-dire à la fois les dépenses...
19 les coûts... les charges internes de Gazifère et
20 les charges qui lui sont imputées en provenance de
21 ses affiliés. Et l'expert, si vous vous en souvenez
22 en audience a dit que quant à lui il ne fait pas de
23 recommandation quant à savoir si l'endroit où on
24 devrait appliquer la coupure est-ce que c'est le
25 coût interne de Gazifère ou est-ce que c'est la

1 partie allouée en provenance des affiliés? Mais
2 c'est Gazifère qui fait cette recommandation, qui
3 dit : à l'interne, on est... on est pris à la
4 gorge, on ne peut plus couper, donc si on coupe ce
5 sera dans l'allocation des coûts provenant des
6 affiliés. Est-ce que, vous, vous êtes d'accord avec
7 ce choix, que s'il faut couper, que nécessairement
8 la coupure serait appliquée à la partie qu'on
9 appelle indirecte, c'est-à-dire les coûts qui
10 proviennent des affiliés?

11 R. Je ne pense pas qu'on a à avoir une opinion sur ça.
12 Je ne pense pas que la Régie a à avoir une opinion
13 sur ça non plus, ça relève de la gestion interne de
14 Gazifère et d'Enbridge. Ce que la Régie doit se
15 demander c'est : est-ce que, au total, le coût que
16 moi j'autorise dans les tarifs, j'estime qu'il est
17 raisonnable? Après, comment Enbridge va gérer ça à
18 l'interne? Je... c'est une question qui ne concerne
19 qu'Enbridge.

20 Q. [27] Et, selon vous, le fait que le coût de
21 Gazifère, le coût amalgamé de Gazifère, pour
22 chacune de ces... de ces lignes concernées, ces
23 lignes de dépenses concernées, le fait qu'il soit
24 supérieur au maximum des quatre ou cinq
25 comparables, est-ce que nécessairement ça veut dire

1 que le coût est déraisonnable ou est-ce que la
2 Régie, selon vous, devrait examiner la
3 raisonnabilité de manière plus large en tenant
4 compte d'un plus grand éventail de considérations?
5 Et je vous réfère notamment au fait que à la fois
6 Gazifère et surtout très fortement Enbridge dans
7 leur témoignage ils ont dit : bien non, leur coût
8 sur ces catégories-là, ils sont raisonnables, ils
9 ont donné différentes explications pour justifier
10 la raisonnabilité de ces coûts, que ce soit en
11 finances, en informatique, que ce soit pour la
12 gestion des espaces de travail et immobilier. Donc,
13 est-ce que vous pensez que la raisonnabilité
14 devrait être évaluée par la Régie selon une... un
15 éventail de considérations plus large que
16 simplement de savoir si c'est plus haut que le
17 maximum des comparables?

18 R. La Régie... bien je pense que plus la Régie a
19 d'outils pour juger de la raisonnabilité, plus elle
20 est capable de se convaincre de manière probante de
21 la raisonnabilité des coûts qui sont imputés à la
22 clientèle, le mieux c'est. Maintenant vous parlez
23 du témoignage des gens d'Enbridge, tout ça, la...
24 on n'a aucune information, à mon sens, sur est-ce
25 que... est-ce que le niveau d'efficience chez

1 Enbridge est... est bon, est-ce que les modèles,
2 est-ce que les structures, est-ce que... est-ce que
3 tout ça est optimisé, est-ce que...? Donc, de venir
4 se prononcer ou de... de venir dire : bien voici,
5 ça... ils nous disent que c'est raisonnable, donc
6 c'est raisonnable. Je ne pense pas que la Régie
7 devrait aller là. MNP propose un outil, c'est un
8 outil similaire à ce qui avait été utilisé il y a
9 plusieurs années déjà. C'est ça l'information que
10 la Régie a pour l'instant, mais nous, on propose
11 d'aller un peu plus loin, de se doter d'outils
12 additionnels.

13 Q. **[28]** Donc, vous êtes d'accord que le simple fait de
14 comparer avec le maximum des comparables, ce n'est
15 pas le seul outil qui peut être utilisé pour juger
16 si une dépense est raisonnable ou ne l'est pas?
17 Vous êtes d'accord?

18 R. Oui, je suis d'accord. Je pense que la Régie
19 pourrait se doter d'un ensemble d'outils, mais pour
20 l'instant, c'est l'outil qui est devant elle.

21 Q. **[29]** Oui. Pour ce qui est du choix des comparables,
22 et j'ai en tête la question des coûts
23 informatiques. Vous remarquez comme moi que tous
24 les comparables se trouvent sur des entreprises de
25 gaz et d'électricité dans le Canada anglais. Est-ce

1 que d'après vous, ça aurait été une bonne idée
2 d'inclure des compagnies québécoises?

3 Il y a Hydro-Québec Transport ou
4 Distribution. Il y a Énergir. De les mettre dans
5 les comparables. Et j'ai en tête, dans ma question,
6 l'aspect des coûts informatiques puisque, je pense
7 que ça a été mentionné précédemment par Gazifère,
8 je pense, qu'ils doivent traduire les outils
9 informatiques qui leur sont fournis, ces outils ne
10 sont pas déjà traduits ou ils doivent payer pour
11 leur traduction. Est-ce qu'il n'aurait pas été un
12 peu plus utile d'avoir des comparables québécois
13 d'après vous?

14 R. Euh... Je... Je... Honnêtement, je ne le sais pas.
15 Je ne sais pas c'était quoi l'information qui était
16 disponible à ce niveau-là. Donc, je ne peux pas
17 vous dire non, là. Peut-être qu'effectivement,
18 d'avoir des comparables québécois auraient pu
19 amener un aspect additionnel à la comparabilité.
20 Oui, c'est ça.

21 Q. **[30]** D'accord. Je reviendrais à votre présentation,
22 à la page 3. D'abord, les deux items en haut de la
23 page 3. Vous soulignez qu'il y a une définition non
24 uniforme des catégories de service entre les
25 comparables et vous ajoutez que certains items

1 peuvent être dans différentes catégories de service
2 selon les comparables.

3 Et également à la page 5 de votre
4 présentation, vous indiquez qu'il y a des écarts de
5 coûts importants entre les comparables pour une
6 même catégorie de service et que ça peut être dû à
7 des volumes de service différents pour des natures
8 de service similaires. Ça, c'est une réponse du
9 MNP.

10 Est-ce que ces éléments que je viens de
11 vous identifier, est-ce que, selon vous, ça
12 pourrait avoir un effet soit haussier soit baissier
13 sur le résultat de la comparaison? C'est-à-dire que
14 si c'est de l'efficience dans l'outil de
15 comparaison du MNP a été corrigé, que ça pourrait
16 soit augmenter le coût qui serait jugé raisonnable
17 ou le diminuer, ça pourrait aller dans les deux
18 sens?

19 R. Bien, évidemment, pour ce qui est de la
20 catégorisation des items de coûts dans les
21 différentes catégories de service, ça aurait
22 nécessairement les deux effets en même temps. Donc,
23 ça ferait augmenter la valeur dans une catégorie de
24 service et ça la ferait baisser dans une autre, si
25 on fait juste un transfert.

1 Au niveau de l'agrégation et de la mesure
2 agrégée que représente MNP, ça la ferait
3 nécessairement diminuer, je pense. Puis je vous dis
4 ça, il faudrait que j'y réfléchisse peut-être un
5 peu plus, mais un des problèmes avec le fait
6 d'avoir un item de coûts qui se retrouve dans deux
7 catégories différentes selon le comparable, bien,
8 c'est que si un item de coût, par exemple, est dans
9 le... je ne sais pas, moi, dans le légal, chez un
10 des comparables puis que ce comparable-là se trouve
11 à être, à cause de ça, présenter la valeur maximale
12 et que cette même catégorie d'items de coûts là, se
13 trouve dans une autre catégorie de services chez un
14 autre comparable, puis à cause de ça, ça devient ce
15 comparable-là qui est le maximum dans cette autre
16 catégorie de services là, bien, là, vous avez cet
17 item de coûts là a comme été compté deux fois dans
18 la somme des maximum, là, comme le calcule MNP.

19 Donc, dans ce cas de figure-là, ça ferait
20 augmenter l'agrégat. Ce n'est peut-être pas
21 toujours le cas, là, comme je vous dis, faudrait
22 que j'y réfléchisse davantage.

23 Q. **[31]** Donc vous êtes d'accord, si on n'est pas
24 toujours dans le maximum, dans tous les cas, dans
25 toutes les lignes, évidemment, ça pourrait changer

1 le résultat final, le résultat total?

2 R. Je ne...

3 Q. **[32]** Si on est toujours au maximum, évidemment, on
4 augmente nécessairement, mais si on est sur une
5 ligne, on est au maximum, l'autre, on ne l'est pas,
6 dans ce cas, ça pourrait diminuer le total maximum?

7 R. Oui, je pense qu'effectivement, ça pourrait, si
8 vous transférez un item de coûts qui est déjà dans
9 une catégorie qui représente un maximum et que vous
10 l'enlevez de ce maximum-là pour l'envoyer dans une
11 autre catégorie de coûts ou là, ne représente pas,
12 pour ce comparable-là ne représente pas le maximum
13 de la catégorie, donc, ça ne change rien dans le
14 deuxième cas, mais ça fait baisser le maximum dans
15 le premier cas. Donc, vous avez raison, je pense,
16 ça peut probablement affecter dans les deux sens.

17 Q. **[33]** O.K. Alors, écoutez, je vous remercie
18 beaucoup, Monsieur Gosselin, pour vos réponses qui
19 sont très éclairantes et donc, je remercie Madame
20 la Présidente, Monsieur et Madame les Régisseurs
21 pour tout et ceci complète notre contre-
22 interrogatoire du témoin.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie, Monsieur Neuman. Donc, nous
25 passerions aux questions de la Régie, excusez-moi,

1 excusez-moi, oui, Maître Georgescu, nous vous
2 écoutons.

3 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ADINA GEORGESCU :

4 Merci, Madame la Présidente. Alors oui, nous allons
5 avoir quelques questions de contre-interrogatoire.

6 Q. **[34]** Bonjour, Monsieur Gosselin.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[35]** Bon matin. Merci pour votre présentation.

9 Alors, quelques questions pour vous, puis je vais
10 peut-être déjà en commençant, demander à monsieur
11 le greffier si c'est possible d'afficher la
12 présentation de la FCEI à l'écran. Merci. À la page
13 3.

14 Alors, Monsieur Gosselin, à la page 3,
15 dernière ligne, vous indiquez le maximum agrégé,
16 puis, là, on parle évidemment de l'étude RCAM et
17 essentiellement de l'approche qui a été utilisée
18 par MNP, dans le cadre de l'étude RCAM,
19 relativement au test 3 plus particulièrement, là.
20 Et vous dites :

21 Le maximum agrégé devrait correspondre
22 au coût total le plus élevé de chacun
23 des comparables.

24 Et si on va, par la suite, à la page suivante, en
25 fait, de la diapositive, à votre tableau. Ce que

1 l'on en comprend, lorsqu'on regarde le tableau,
2 c'est que vous agrégez essentiellement les coûts de
3 toutes les catégories de services par entités
4 comparables, pour en retirer des valeurs totales
5 pour chaque entité et en fait, vous retenez, pour
6 les fins de l'approche que vous préconisez, le
7 montant maximal de huit point trois millions
8 (8.3 M) qui correspond essentiellement au
9 comparable Toronto Hydro. Est-ce que c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[36]** Donc, vous faites valoir que cette approche,
12 plutôt que l'approche qui est utilisée par MNP,
13 d'agréger les coûts par catégorie de services
14 plutôt que par entité comparable, cette approche
15 que vous préconisez d'y aller par entités
16 comparables, serait l'approche qui serait la
17 meilleure à appliquer dans le cadre de l'étude RCAM
18 au présent dossier. Est-ce que c'est exact?

19 R. Je pense que oui, c'est préférable de faire comme
20 ça, parce que comme on discutait, là, il y a
21 quelques instants, puis c'est un des points, je
22 pense, qui avait été amené, là, par je ne sais plus
23 si c'est Enbridge ou MNP, mais si vous avez des
24 catégories, des items de coûts qui se retrouvent
25 dans différentes catégories du service, selon les

1 comparables, bien vous risquez de vous retrouver à
2 compter deux fois, là, certains items de coûts.

3 Oui, allez-y.

4 Q. [37] Non, je vais vous laisser finir, là, si vous
5 voulez compléter votre réponse, je ne veux pas vous
6 interrompre.

7 R. Non, non, mais au fond, l'approche qu'on préconise,
8 c'est de dire : bien si l'idée c'est de voir, bien,
9 non pas combien ça me coûte pour offrir... peut-
10 être que ça me coûte un peu plus cher offrir les
11 technologies d'information, puis un peu moins cher
12 finance, puis un peu plus cher... chaque... dans
13 chaque catégorie, certains comparables ça peut
14 coûter un peu plus cher, mais dans d'autres ça
15 coûte moins cher, donc ça... ça se compense ».

16 Donc, si l'idée, c'est de dire « O.K. bien,
17 peut-être qu'ici, dans cette catégorie de service
18 là, Gazifère ça coûte... ça coûte plus cher, mais
19 ailleurs ça coûte moins cher », bien, la façon de
20 faire c'est de, à mon sens, là, c'est de vraiment
21 aller additionner « O.K., au global, pour
22 l'ensemble de ces catégories de service là, voici
23 combien ça coûte », chez Toronto Hydro, chez chacun
24 des comparables, puis combien, dans l'ensemble, ça
25 coûte chez Gazifère. Puis...

1 Q. **[38]** Puis donc, donc vous confirmez... Pardon.

2 Donc, vous confirmez notre compréhension,
3 essentiellement...

4 R. Oui, tout à...

5 Q. **[39]** ... c'est l'approche que vous préconisez?

6 R. Oui, tout à fait.

7 Q. **[40]** Parfait. Sur quel principe ou sur quelle
8 littérature spécialisée en matière d'allocation des
9 coûts vous basez-vous pour faire valoir que cette
10 approche serait la meilleure et que ça serait celle
11 qui devrait être utilisée?

12 R. Je n'ai pas consulté de littérature scientifique.

13 Q. **[41]** D'accord.

14 R. Mais ici... mais sauf qu'ici, je... vous dites « en
15 allocation des coûts ». Je pense qu'ici, je ne sais
16 pas si on peut qualifier ça d'allocation des coûts,
17 là. L'exercice d'allocation des coûts, il est
18 préalable à ça, ici, c'est un test qu'on vient
19 appliquer.

20 Q. **[42]** Alors, je vais reformuler en précisant par
21 rapport au test qui est utilisé, le test et surtout
22 l'étape 3 qui est utilisée, de comparaison. Est-ce
23 que vous avez... vous vous basez sur un principe
24 particulier, sur un élément dans de la littérature
25 spécialisée pour faire valoir que votre approche,

1 celle que vous préconisez, est plus favorable que
2 celle qui est utilisée par MNP?

3 R. Je n'ai pas consulté de littérature sur ce
4 sujet-là, mais les motifs, puis la logique qui
5 sous-tend ça, c'est celle que j'ai expliqué à
6 l'instant.

7 Q. **[43]** Entendu. Sur quel principe ou sous que... sous
8 quel... pardon, ça ne veut pas sortir. Sur quel
9 principe ou sur quelle littérature spécialisée
10 est-ce que vous vous basez pour même prendre la
11 position que l'approche que vous préconisez serait
12 une approche généralement acceptée pour ce type
13 d'étude, sans vouloir faire de comparaison avec
14 celle qui est suggérée par MNP, mais tout
15 simplement que ce serait une approche qui serait
16 acceptable?

17 R. Je... Ma réponse, je vous dirais, est la même. Si
18 vous voulez savoir est-ce qu'au niveau agrégé, les
19 coûts qu'encours Gazifère se comparent
20 favorablement ou défavorablement avec ceux de
21 différents comparables, parce que vous jugez que
22 votre approche catégorie de service par catégorie
23 de service doit être complémentée par quelque chose
24 d'autre, d'aller chercher le maximum, comme le fait
25 MNP, parmi tout un ensemble de comparables, d'aller

1 chercher dans chaque catégorie le maximum, puis là,
2 de venir dire « bien, moi, je vais être satisfait
3 si mes coûts agrégés sont inférieurs à la somme de
4 chacun des maximums, là, donc dans chaque cas, je
5 vais aller chercher l'entreprise qui... où ça coûte
6 le plus cher puis je vais additionner tout ça
7 ensemble », c'est... je ne sais plus exactement
8 comment on l'a écrit, mais dans mon sens, très
9 clairement, ça biaise le comparatif.

10 Q. **[44]** Je vous amène maintenant à la page 6 de votre
11 présentation. À la page 6 de votre présentation,
12 bon, vous faites un... l'argument est différent,
13 là, vous amenez un point à l'effet que EGI devrait
14 être retiré des entités comparables, de l'exercice
15 que MNP a réalisé. Et là vous refaites le calcul
16 essentiellement dans le tableau qui apparaît sur la
17 diapositive 6, en retirant EGI pour montrer quel
18 serait le résultat essentiellement si EGI ne
19 faisait pas partie du groupe des comparables.
20 Cependant, lorsqu'on regarde... puis en fait je
21 vous demande de me confirmer ma compréhension, là,
22 peut-être que j'ai mal compris, mais ma
23 compréhension c'est que l'exercice que vous
24 effectuez dans le tableau, suite au retrait de EGI,
25 est un exercice par catégorie de service, comme MNP

1 l'a fait dans son rapport et non pas un exercice
2 sur la base de l'agrégation par entité. Est-ce que
3 cette compréhension est exacte?

4 R. Oui, tout à fait. Les commentaires que je faisais
5 préalablement ne visaient pas à dire que l'exercice
6 devait être fait de manière agrégée, je faisais
7 simplement mentionner que dans l'agrégation que
8 faisait MNP il y avait un biais. Mais, oui, je
9 confirme votre compréhension de ce qui est fait à
10 la diapositive 6.

11 Q. **[45]** O.K. Je m'excuse, vous venez de dire que...
12 tout à l'heure, vous n'aviez pas dit que l'exercice
13 devait se faire de manière agrégée. Pourtant, on
14 vient de discuter à l'effet que justement votre
15 prétention c'est que l'approche est que l'exercice
16 devrait se faire d'une manière agrégée par entité
17 comparable. Donc, là je ne suis plus certaine de
18 comprendre.

19 R. O.K. MNP fait un exercice catégorie par catégorie
20 et à certains égards vient s'appuyer sur une
21 comparaison agrégée pour dire : ça me valide mon
22 résultat de ma comparaison catégorie par catégorie.
23 Tout ce qu'on dit au niveau de l'agrégation, on ne
24 dit pas que l'exercice ne doit pas se faire
25 catégorie par catégorie, on dit : la validation que

1 vous mettez de l'avant, à notre avis, elle n'est
2 pas valide parce que l'agrégation, la manière
3 que... la méthode que vous utilisez pour faire
4 l'agrégation est biaisée.

5 Q. **[46]** D'accord. Alors je vous amène maintenant à la
6 pièce... et, Monsieur le Greffier, celle-là est
7 dans un autre dossier. C'est la pièce B-0073 dans
8 le dossier R-3924-2015.

9 LE GREFFIER :

10 Je peux vous l'afficher sans problème, mais il faut
11 une petite minute pour que j'accède à tout ça.

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Aucun souci, merci.

14 Q. **[47]** Alors je vais commencer peut-être dans
15 l'intervalle pendant que monsieur le greffier
16 affiche la pièce, en vous demandant, Monsieur
17 Gosselin : est-ce que vous avez pris connaissance
18 de l'étude Rkahn qui avait été réalisée par MNP en
19 deux mille quinze (2015) dans le cadre du dossier
20 R-3924-2015?

21 R. Oui, j'ai participé à ce dossier-là, oui.

22 Q. **[48]** D'accord. Et donc, vous avez pris connaissance
23 également du reste du dossier, des DDR et tout ce
24 qui était en lien avec l'étude Rkahn de l'époque,
25 exact?

1 R. Bien j'en ai pris connaissance à l'époque.

2 Q. [49] Je comprends.

3 R. Là, évidemment tout ça n'est pas frais à...

4 Q. [50] Date d'un certain temps, effectivement. Alors
5 on va mettre à l'écran la... la pièce, puis je vais
6 vous... je vais vous référer à un élément
7 particulier. R-3924-2015. Est-ce que vous avez
8 besoin du numéro de la pièce? B-0073.

9 LE GREFFIER :

10 Ce nouveau site, ce qui aurait pris trente (30)
11 secondes avant c'est...

12 Me ADINA GEORGESCU :

13 Plus pareil.

14 LE GREFFIER :

15 Oui. O.K. Sinon, je vais passer par le SDÉ, ce qui
16 aurait simplifié.

17 Me ADINA GEORGESCU :

18 Merci. Je suis désolée, Madame la Présidente. Si je
19 l'avais su, on l'aurait déposé séparément.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, il n'y a pas de quoi. Il n'y a pas de quoi.

22 Écoutez, ce n'est absolument rien, on l'a. Je l'ai
23 consulté pour mon analyse du dossier. Donc, je
24 l'avais sur mon...

25

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Alors, ça serait à la page 14. Alors, peut-être
3 l'agrandir, Monsieur le Greffier, sur le premier
4 tableau en haut de la page.

5 Q. **[51]** Alors, Monsieur Gosselin, est-ce que vous êtes
6 d'accord avec moi, juste en regardant le tableau,
7 puis je vous laisse en prendre connaissance
8 brièvement, est-ce que vous êtes d'accord avec moi
9 que MNP a utilisé dans son étude Rkahn de deux
10 mille quinze (2015), exactement la même approche
11 que celles qu'ils ont utilisée dans le cadre de
12 l'étude au présent dossier relativement au test 3
13 de l'examen, c'est-à-dire en agrégeant les coûts
14 par catégories de service et non par entités?

15 R. Euh... Bien, là, ici, je ne suis pas capable de
16 vous confirmer ça parce que je n'ai pas
17 l'information devant les yeux qui me permet de le
18 faire, mais c'était ma prémisse qu'effectivement,
19 c'est comme ça que ça avait été fait à l'époque. Je
20 ne remets pas ça du tout en question.

21 Q. **[52]** Parfait, merci. Je reviens... Je m'excuse,
22 Monsieur le Greffier, je reviens à la présentation,
23 page 6. Ici, Monsieur Gosselin, la FCEI recommande
24 d'exclure donc EGI du groupe des comparables pour
25 les fins du test 3 de l'examen qui est effectué par

1 MNP.

2 Et vous avez mentionné tout à l'heure, dans
3 le cadre de votre présentation, qu'il s'agit d'une
4 bonne pratique dans le domaine que d'exclure EGI
5 des comparables, d'exclure essentiellement une
6 entité liée.

7 Sur quel principe ou sur quelle littérature
8 spécialisée vous vous basez pour prendre cette
9 position et faire valoir cet argument que c'est une
10 bonne pratique d'exclure, comme dans le cas
11 présent, EGI ou une entité liée d'un exercice de
12 comparaison?

13 R. D'abord, mon commentaire n'était pas spécifique au
14 domaine. C'est un commentaire de nature très
15 générale. Quelque soit les comparaisons que vous
16 cherchez à faire en économie ou même dans n'importe
17 quel domaine statistique, l'endogénéité, c'est
18 toujours un problème. Il y a des techniques
19 économétriques. Quand vous avez des problèmes
20 d'endogénéité dans des régressions, il faut régler
21 ça.

22 Si vous voulez juger de quelque chose, puis
23 utiliser les comparables pour juger de quelque
24 chose, c'est un principe de base que les choses que
25 vous allez utiliser pour comparer doivent être

1 indépendantes de la variable que vous cherchez à
2 évaluer.

3 Q. **[53]** Je vais vous amener maintenant...

4 R. Et donc exogènes.

5 Q. **[54]** Oups... Pardon.

6 R. Et donc exogènes.

7 Q. **[55]** Entendu. Je vais vous amener maintenant...

8 Puis Monsieur le Greffier, je suis désolée, je
9 retourne au dossier R-3925, cette fois-ci, c'est la
10 pièce... Je m'excuse, je vais vous la donner dans
11 trente (30) secondes, B-0465. Il s'agit d'une DDR,
12 une réponse à une DDR. Je peux vous donner aussi la
13 cote Gazifère si ça aide.

14 LE GREFFIER :

15 Oui, puis je vais passer par le SDÉ.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 G-47, document 1, à la page 7.

18 LE GREFFIER :

19 La cote Régie serait laquelle?

20 Me ADINA GEORGESCU :

21 B-0465. La réponse 4.1.

22 LE GREFFIER :

23 Est-ce que c'est ce document-là?

24 Me ADINA GEORGESCU :

25 Ça m'a l'air de ça, je m'excuse, je vais le donner

1 tout à l'heure. GI-047 document 1, à la page 7,
2 pardon, réponse 4.1. Parfait, excellent. Alors,
3 merci.

4 Q. [56] Alors, ici, on demandait à l'époque à MNP, si
5 on peut juste monter pour voir la question,
6 Monsieur le greffier.

7 Please identify the utilities selected
8 for comparison with Gazifère, and
9 explain how they are comparable to
10 Gazifère.

11 Et si on regarde le troisième paragraphe,
12 je vous fais grâce des deux premiers, là, on
13 explique qu'on avait retenu des plus petites
14 entités et des plus grosses entités et on dit :

15 Larger companies selected for
16 comparison included Hydro One, Toronto
17 Hydro, Union Gas, Enbridge, Manitoba
18 Hydro and FortisBC.

19 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi sur
20 la base de cette réponse aux DDR que pour les fins
21 du Rkahn deux mille quinze (2015), MNP avait
22 utilisé à l'époque également Enbridge et que, en
23 fait, l'étude Rkhan deux mille quinze (2015) a été
24 approuvée par la Régie à l'époque et donc, il
25 s'agissait d'une pratique qui a été considérée

1 adéquate en deux mille quinze (2015) pour les fins
2 de l'étude qui a été effectuée par MNP?

3 R. D'abord, sur les faits, oui, là, je suis
4 parfaitement conscient que c'était intégré dans
5 l'étude de deux mille quinze (2015). Je m'excuse,
6 j'ai un retour de son, je ne sais pas s'il y a
7 peut-être un micro qui pourrait... on va essayer
8 comme ça. J'ai encore un retour de son, mais ce
9 n'est pas grave, je vais essayer de l'ignorer, si
10 vous m'entendez bien.

11 Q. **[57]** On vous entend, merci.

12 R. Donc, de mémoire, je pense que c'est un enjeu qui
13 n'avait pas été soulevé par personne. Alors, de
14 dire que ça a été jugé adéquat, je pense que c'est
15 peut-être un... c'est peut-être un peu étirer la
16 sauce, mais le fait est que, le problème
17 d'endogénéité, il était présent en deux mille
18 quinze (2015), on ne l'a pas vu, on n'a pas pensé à
19 ça, on ne l'a pas soulevé, d'ailleurs, même dans
20 notre, nos commentaires écrits initiaux, on ne
21 l'avait pas noté. Et ça nous est apparu un petit
22 peu plus tard et donc, c'est pour ça qu'on l'a
23 porté à l'attention de la Régie à ce moment-ci. On
24 pense que c'est un enjeu qui est très important.

25 Q. **[58]** Je vous amène maintenant à la présentation, à

1 votre présentation, page 8 et, là, je vous rassure,
2 Monsieur le greffier, il n'y aura pas d'autres
3 références à un autre dossier.

4 Alors ici, nous sommes toujours dans la
5 formule d'indexation et à l'établissement, en fait,
6 du point de départ. En fait, plutôt, on passe à la
7 formule d'indexation et à l'établissement du point
8 de départ. On s'écarte du Rkahn.

9 Votre recommandation principale à la
10 diapositive 8 est : est-ce que... en fait vous
11 indiquez que votre... votre recommandation à la
12 Régie est de fixer le point de départ vingt vingt-
13 quatre (2024) en faisant un examen plus approfondi
14 à la lumière des résultats réels de l'année vingt
15 vingt-trois (2023) dans le cadre du dossier vingt
16 vingt-cinq (2025) ou préalablement à ce dossier.
17 Est-ce que notre compréhension est exacte à l'effet
18 que votre recommandation est de faire un examen
19 détaillé et complet des coûts réels de l'année
20 vingt vingt-trois (2023), soit en Phase 4 du
21 présent dossier, soit dans le cadre du dossier
22 tarifaire vingt vingt-cinq (2025)?

23 R. Je... je ne sais pas jusqu'à quel point le... c'est
24 nécessaire d'avoir un... t'sais, il y a... il y a
25 examen détaillé puis examen détaillé, là, donc tout

1 est dans les détails justement, mais j'ai tendance
2 à penser, un peu comme monsieur Raymond vous disait
3 ce matin, je ne pense pas que s'il y a des
4 déviations pour l'année deux mille vingt-trois
5 (2023) par rapport à ce qui a été prévu, je... je
6 suspecte que ça devrait ressortir de manière
7 disons... je ne peux pas dire évidente
8 nécessairement, mais je ne pense pas, là, que
9 t'sais... l'idée c'est pas non plus d'aller... de
10 faire l'équivalent d'un coût de service complet.
11 Donc, ce qu'on avait en tête c'est quelque chose de
12 plus léger, mais qui nous permet d'identifier là où
13 il y a des déviations importantes, puis de... de
14 réévaluer le revenu requis deux mille vingt-quatre
15 (2024) à la lumière de ça, le tout étant
16 nécessaire, selon nous, parce que contrairement à
17 Gazifère on estime que le point de départ deux
18 mille vingt-quatre (2024) n'a pas fait l'objet d'un
19 examen complet.

20 Q. [59] Donc, quand vous dites « examen plus
21 approfondi » dans votre recommandation principale,
22 vous ne faites pas référence à un coût de service
23 complet des données réelles vingt vingt-trois
24 (2023).

25 R. Bien un coût de service c'est prévisionnel, là, par

1 définition.

2 Q. **[60]** Exact.

3 R. Donc...

4 Q. **[61]** Mais je parle de l'ampleur de l'exercice.

5 R. Je... ce qu'on a en tête ou en tout cas ce qu'on
6 anticipe c'est que l'ampleur de l'exercice serait
7 moindre.

8 Q. **[62]** Et donc, votre recommandation est par ailleurs
9 essentiellement d'amener la déclaration annuelle
10 vingt vingt-trois (2023) dans le cadre d'un dossier
11 tarifaire.

12 R. Bien...

13 Q. **[63]** Pour examen.

14 R. Ça implique que les données de vingt vingt-trois
15 (2023) soient examinées effectivement dans le
16 dossier tarifaire vingt vingt-cinq (2025).

17 Q. **[64]** Donc, ce ne serait... habituellement, un
18 dossier de fermeture des livres se fait de manière
19 distincte d'un dossier tarifaire. Dans ce cas-ci,
20 il y aurait jusqu'à un certain point une
21 combinaison du dossier de fermeture vingt vingt-
22 trois (2023) et du dossier tarifaire soit vingt
23 vingt-quatre (2024) en Phase 4, par exemple, soit
24 du dossier tarifaire vingt vingt-cinq (2025).

25 R. Je ne le voyais pas nécessairement comme ça, là,

1 je... le dossier de fermeture vingt vingt-trois
2 (2023) je pense peut procéder comme il procéderait
3 normalement. Si la Régie juge que c'est plus
4 efficace de dire : bien on va faire un dossier de
5 fermeture, mais un petit peu plus poussé ou on va
6 permettre un questionnement des dépenses plus
7 détaillé un peu plutôt que de... généralement, un
8 dossier de fermeture on fait plus constater, là. Et
9 donc, si on... on pense que c'est préférable de
10 pousser un petit peu plus l'examen au dossier de
11 fermeture pour pas avoir à refaire l'exercice dans
12 le dossier tarifaire, ça pourrait être une option,
13 je pense, de le faire comme ça. Mais sinon, ça peut
14 être un dossier de fermeture standard et avec un
15 examen, par ailleurs, dans le dossier tarifaire
16 deux mille vingt-cinq (2025).

17 Q. [65] Relativement à votre recommandation
18 subsidiaire, vous parlez... vous mentionnez que :
19 subsidiairement, les résultats réels
20 de 2023 pourraient constituer le point
21 de départ de la formule sous réserve
22 d'ajustement pour dépenses
23 exceptionnelles.
24 Qu'est-ce que vous voulez dire par dépenses
25 exceptionnelles?

1 R. Bien je veux dire dépenses exceptionnelles.

2 Q. **[66]** Qu'est-ce que ça... ça représente pour vous?

3 Est-ce qu'on parle de quelque chose de particulier?

4 Est-ce que vous pouvez nous donner des exemples?

5 R. Il pourrait y avoir au réel... Est-ce qu'il y
6 aurait pu y avoir des événements climatiques, des
7 accidents, des incidents quelconques? Est-ce qu'il
8 peut... Écoutez, je ne suis pas capable de vous
9 dresser une liste exhaustive. Je pense que c'est en
10 examinant les données qu'on pourra le voir, mais
11 n'importe quoi qui sort du cours normal des
12 opérations de Gazifère.

13 Q. **[67]** Entendu, merci. Dans le même sens un peu que
14 les questions qui ont été posées par monsieur
15 Dupont tout à l'heure à l'ACEFO, est-ce que notre
16 compréhension est exacte que votre recommandation
17 est d'effectuer des ajustements pour les fins de
18 votre recommandation subsidiaire, uniquement à la
19 baisse et non à la hausse?

20 R. Non, ce n'est pas... S'il y avait, par exemple,
21 dans certains cas, des dépenses qui avaient été
22 exceptionnellement faibles, ça pourrait appeler un
23 ajustement à la hausse. Il n'y a pas de... L'idée,
24 c'est de trouver le meilleur point de départ
25 possible qui est le plus centré possible par

1 rapport à ce qu'on est capable d'anticiper pour
2 avoir des tarifs qui sont justes et raisonnables.

3 Q. [68] Puis dernière question, si vous me donnez
4 juste une seconde. Oui, voilà. Monsieur le
5 Greffier, si c'est possible de descendre à la page
6 10 de la présentation.

7 Alors, dernière question pour vous,
8 Monsieur Gosselin. À la page 10 de la présentation,
9 toujours en lien avec la formule d'indexation, la
10 FCEI propose essentiellement d'ajouter les
11 bénéfices à titre d'exclusion du point de départ.

12 Donc, à cet égard-là, nous aimerions
13 comprendre. Vous proposez de retirer les bénéfices
14 du point de départ de la formule d'indexation, mais
15 dans l'éventualité où il y aurait un écart entre la
16 prévision ou la projection qui serait fournie par
17 Enbridge, parce que c'est Enbridge qui fournit les
18 projections en lien avec ses bénéfices. Donc, entre
19 la prévision et le réel, s'il y a un écart, qui
20 assumerait cet écart, dans un contexte où il y
21 aurait exclusion des bénéfices du point de départ
22 de la formule d'indexation?

23 R. Je pense que le traitement devrait être le même que
24 si les bénéfices ne sont pas exclus de la formule
25 d'indexation. Je veux dire, si les bénéfices sont

1 dans la formule d'indexation, il peut quand même y
2 avoir un écart qui va se créer. Je ne vois pas en
3 quoi c'est un enjeu spécifique au fait qu'il y ait
4 une exclusion.

5 Q. **[69]** Est-ce que, selon vous, cela voudrait dire que
6 ça serait au Distributeur d'assumer cet écart?

7 R. Bien, avec la formule d'indexation, comme nous le
8 disait monsieur Tremblay, hier, je pense, ce qui
9 est fait, c'est que... Bien, de façon générale,
10 quand il y a un revenu requis qui est approuvé,
11 Gazifère gère puis il essaie de respecter ce revenu
12 requis-là.

13 S'il y a une formule d'indexation, je
14 présume que ça va être la même dynamique qui va
15 s'enclencher. Puis s'il y a une exclusion ou pas,
16 je présume que ça va être la même dynamique
17 également qui va s'enclencher. Et dans cette
18 dynamique-là, bien, les écarts sont effectivement
19 absorbés par l'actionnaire.

20 Q. **[70]** Merci, Monsieur Gosselin. Je n'ai plus
21 d'autres questions, Madame la Présidente, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Georgescu. Donc, nous passons aux
24 questions de la Régie, Maître Lefrançois.

25

1 INTERROGÉ Me MARILOU LEFRANÇOIS :

2 Q. [71] Oui, je n'aurais qu'une petite question pour
3 le témoin. Bonjour, Monsieur Gosselin. En référence
4 à votre diapositive numéro 7, si ça serait possible
5 de l'afficher, s'il vous plaît?

6 Donc, je réfère au bas de la diapositive,
7 là. Est-ce que vous pourriez élaborer quant à ce
8 qu'on entend par le fait de revoir le lien entre le
9 niveau de provision et le niveau de franchise?

10 R. Je voulais juste ici mentionner le fait que...
11 parce que monsieur Tremblay faisait un lien direct
12 entre le niveau de franchise et le niveau de
13 provision, comme s'il y avait un lien mécanique
14 inéluctable entre les deux. Je voulais simplement
15 mentionner le fait que... à moins de preuve à
16 l'effet contraire, on ne voit pas pourquoi ça doit
17 être quelque chose qui doit être absolument, là,
18 inéluctable, puis que si j'ai une franchise, si
19 j'augmente la franchise d'un million, bien, je dois
20 rajouter cent mille de provision dans les tarifs, à
21 chacune des années, là, jusqu'à temps que ma
22 provision soit comblée.

23 Là, maintenant, la forme que ça prendrait,
24 est-ce que ça peut être étalé sur une plus longue
25 période? Est-ce que ça peut... je pense que ça peut

1 faire, est-ce que le niveau de provision totale
2 visée doit nécessairement correspondre au niveau de
3 la franchise? Tout ça, c'est les questions qui pour
4 moi, ne sont pas si évidentes que ça, là, et donc,
5 sur lesquelles on pourrait se repencher.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci, Maître Lefrançois. Monsieur Dupont.

8 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

9 M. PIERRE DUPONT :

10 Oui. Merci, Madame la Présidente. Pierre Dupont
11 pour la Formation. Monsieur le Greffier, on peut
12 enlever la pièce, s'il vous plaît, parce que ça me
13 permet de voir le témoin. Sinon, je ne le vois pas.
14 Merci.

15 Q. [72] Écoutez, sans tout reprendre ce qui vient
16 d'être discuté... Monsieur Gosselin, d'abord merci
17 pour la présentation. Si je résume l'étude que nous
18 avons devant nous c'est l'allocation avec les
19 compagnies affiliés, on comprend qu'on n'est pas
20 dans l'étude d'allocation des coûts, mais l'étude
21 entre les compagnies affiliées, puis on a bien
22 compris que ce que vous nous dites, c'est malgré le
23 fait qu'en deux mille dix-sept (2017), c'est une
24 demande de la Régie de mettre à jour cette étude-
25 là, puis qu'elle a été discutée, au delà de ça il y

1 a un problème endogène, le fait de mettre EGI dans
2 l'échantillonnage, Enbridge, j'espère que je le dis
3 bien, Enbridge, oui et l'autre problème c'est que
4 dans la matrice au lieu de travailler sur les
5 lignes on vient travailler sur les colonnes, si je
6 résume ce que vous nous dites. C'est-à-dire qu'au
7 lieu d'y aller poste par poste, regardez le montant
8 global d'une compagnie. Et à cet égard-là, je
9 présume que ce genre d'étude est également fait
10 pour les compagnies de distribution de gaz naturel
11 qui reçoivent des services d'une compagnie-mère.

12 Ça fait que ma question, sans avoir fait
13 une revue de la littérature, à votre connaissance,
14 il y a-tu au moins une étude qui existe qui sort de
15 l'échantillonnage de la compagnie-mère et qui, au
16 lieu de prendre les maximum de chacune des
17 catégories qu'on a vu tantôt, travaille sur le
18 total d'une compagnie donnée? Avez-vous au moins
19 une étude qui fait ce que vous nous demandez
20 aujourd'hui?

21 R. Juste sur la prémisse de votre question, EGI ma
22 compréhension ce n'est pas la compagnie-mère, la
23 compagnie-mère c'est Enbridge inc. EGI c'est un peu
24 une compagnie comme Gazifère qui se fait allouer
25 des coûts de la compagnie-mère. Donc de prendre la

1 compagnie-mère dans l'échantillon, je pense, serait
2 tout aussi problématique, mais juste pour... en
3 tout cas moi ma compréhension c'est que EGI ce
4 n'est pas la compagnie-mère.

5 Q. **[73]** Merci de la précision, mais ça existe-tu une
6 étude, à votre connaissance, mettons juste au
7 niveau canadien, là, où les... je ne dirais pas les
8 faiblesses, mais les points que vous avez soulevés
9 ont été pris en compte dans... dans une étude, là,
10 similaire dans la question de coûts entre
11 compagnies affiliées.

12 R. Je... non. Au niveau de l'agrégation je... un, je
13 ne sais pas si dans d'autres études... d'abord, ça
14 n'a peut-être pas été critiqué parce que ça n'a
15 peut-être pas été fait, là, donc je ne peux pas me
16 prononcer sur : est-ce que ça... cet enjeu-là a
17 déjà été discuté ou pas. Et pour la question de
18 l'endogénéité, je ne sais pas non plus si ça a déjà
19 été... j'ai pas, à ma connaissance, d'étude où
20 cette problématique-là aurait été discutée. Mais
21 peut-être qu'il n'y a pas d'étude non plus où ce
22 problème-là existait, donc...

23 Q. **[74]** Je vous remercie. Une autre... une autre
24 question c'est votre recommandation sur la
25 stratégie tarifaire.

1 R. Oui.

2 Q. [75] Où essentiellement, je veux juste être sûr, en
3 deux mille vingt-quatre (2024) les hausses... la
4 hausse de six point quatre (6,4) est appliquée sur
5 la composante variable, tout comme en deux mille
6 vingt-trois (2023). Et votre recommandation c'est
7 d'appliquer immédiatement la tranche fixe et la
8 tranche variable, donc d'appliquer les hausses.
9 Est-ce que c'est... est-ce qu'on comprend bien,
10 est-ce que je comprends bien votre recommandation?

11 R. C'est d'appliquer la hausse, effectivement, sur
12 toutes les composantes du tarif, donc la composante
13 variable, la ou les composantes variables et la ou
14 les composantes fixes.

15 Q. [76] Et selon vous, c'est-tu un jeu à somme nulle?
16 Je veux dire on met six point quatre pour cent (6,4
17 %) sur la tranche fixe, on met six point quatre
18 pour cent (6,4 %) sur la tranche variable, puis ça
19 donne six point quatre pour cent (6,4 %). Je veux
20 juste être sûr, là, que... ou il y a lieu de... ou
21 il faut tout rééquilibrer?

22 R. Au niveau de comment il faut ajuster les tarifs
23 pour que ça donne le bon revenu requis, là,
24 ultimement je pense que la meilleure personne pour
25 répondre à ça c'est Gazifère, mais... mais, oui, à

1 revenu... à volume fixe, là, si vous avez un même
2 client qui est présent le même nombre de mois, qui
3 consomme les mêmes volumes, puis si vous augmentez
4 de six point quatre pour cent (6,4 %) toutes les
5 composantes de sa facture, nécessairement sa
6 facture va augmenter de six point quatre pour cent
7 (6,4 %). Puis si vous faites ça pour tous les
8 clients, bien les revenus vont augmenter de six
9 point quatre pour cent (6,4 %).

10 Q. [77] Je veux juste être sûr que je comprends bien,
11 là. La composante fixe est en lien avec les volumes
12 qui sont consommés, c'est ce que vous nous dites?

13 R. Non, la composante fixe n'est pas en lien avec les
14 volumes qui sont consommés, mais si vous...

15 Q. [78] Donc, si j'augmente notre... excusez.

16 R. Ce que j'allais dire c'est... si vous prenez un
17 client, par exemple, il a une composante fixe qui
18 lui coûte cent dollars (100 \$), il a une composante
19 variable qui lui coûte cent dollars (100 \$), puis
20 si vous présumez que... disons à volume égal, à
21 consommation égale, bien si vous augmentez de six
22 point quatre pour cent (6,4 %) sa composante fixe
23 puis de six point quatre pour cent (6,4 %) sa
24 composante variable, bien nécessairement le total
25 de sa facture va augmenter de six point quatre pour

1 cent (6,4 %).

2 Q. [79] Je vous remercie, je n'aurai pas d'autres
3 questions, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [80] Merci. Madame Gagnon? Non. Bonjour, Monsieur
6 Gosselin. Avant d'aller dîner, parce que je sais
7 qu'on a faim puis on commence à être fatigués, mais
8 juste... je ne vous laisserai pas partir tout de
9 suite, tout de suite, avant de poser quelques
10 questions.

11 Donc, juste si on se rapporte à l'étude
12 Rkahn, là, l'étude d'allocation des coûts entre
13 compagnies affiliées, donc vous proposez que des
14 études additionnelles soient faites, notamment, une
15 des choses. Il me semble que j'ai lu dans la preuve
16 que Enbridge nous... pas Enbridge, mais MNP, là, le
17 consultant nous dit : bien ces données-là pour
18 faire ces études-là ne sont pas disponibles
19 publiquement. Comment vous répondez à ça, là? Parce
20 que je vous ai entendu dire ce matin : bien on peut
21 les chercher, puis si on ne les trouve pas bien ce
22 sera ça. Est-ce que vous pourriez juste développer
23 davantage, là, par rapport à la solution que vous
24 nous offrez, là, on peut aller les chercher puis si
25 on ne les trouve pas bien...

1 R. Bien je pense que la... l'alternative à ce qui est
2 fait présentement c'est de faire un
3 « benchmarking », d'aller à une étape supérieure et
4 donc de faire un « benchmarking », d'aller à une
5 étape supérieure et donc, de faire un
6 « benchmarking » avec d'autres compagnies qui sont
7 semblables et qui offrent les mêmes services. Et
8 ça, ça implique...

9 Effectivement, vous avez raison, MNP a bien
10 dit que les données n'étaient pas publiques faire
11 ce genre de comparaison-là et que ça demande
12 d'approcher des entreprises qui acceptent de
13 participer dans un « benchmarking ».

14 Et c'est ce que je vous disais ce matin
15 qui, à notre sens, doit être un minimum, au moins
16 de faire l'effort d'essayer de trouver des
17 compagnies qui seraient susceptibles de participer
18 dans un « benchmarking » comme ça et bien,
19 évidemment, en espérant qu'on y parvienne.

20 Bien, si on n'y parvient pas, je veux dire,
21 à l'impossible nul n'est tenu. Donc, je vous
22 ramène, je ne sais plus à quelle diapositive dans
23 notre présentation, mais où on voit les écarts très
24 importants entre ce que ça coûte offrir les
25 services chez Gazifère, puis ce que ça coûte chez

1 plusieurs autres comparables.

2 Puis je parlais, ce matin, je pense que
3 c'était Toronto Hydro. Si on regarde Toronto Hydro,
4 ça fait trente-six mille dollars (36 000 \$), je
5 pense, par employé versus quatre-vingt-six mille
6 (86 000 \$) pour Gazifère. Je vous le dis de
7 mémoire. C'est énorme. C'est énorme.

8 Donc, c'est cinq millions (5 M\$) qu'on
9 demande à la clientèle de Gazifère, si je regarde
10 l'écart entre les deux, d'absorbés dans ses tarifs.

11 Alors, pour nous, c'est des niveaux de
12 coûts qui justifient ces écarts, ces efforts-là,
13 même si je comprends puis je suis d'accord avec
14 vous, c'est... On aimerait tous pouvoir dire
15 comment la façon simple, puis on a une solution
16 satisfaisante, puis on ferme ça là, mais pour nous,
17 ça mérite un examen additionnel.

18 Q. **[81]** Donc, ce que vous nous dites,
19 c'est : « Tentons, puis si on voit effectivement
20 que ces données-là ne sont pas disponibles, bien,
21 au moins on aura fait la tentative d'aller les
22 chercher »?

23 R. Exact.

24 Q. **[82]** Il y a aussi une question, une appréciation
25 que j'aimerais avoir de vous par rapport aux

1 comparables qui ont été choisis, parce que ce qu'on
2 a lu dans une réponse, il y a quelques instants, le
3 consultant nous disait : « On a choisi ces
4 comparables-là parce qu'on juge qu'ils sont
5 intéressants à comparer, c'est valable comme
6 comparatifs, mais aussi parce que c'est les données
7 qu'on avait. » Puis ça, je les crois sur cette
8 deuxième raison-là.

9 Puis oui, ils se sont dit : « Oui, c'est
10 valable comme comparatifs, mais surtout c'est des
11 données que l'on a sous la main pour faire notre
12 étude. » Et là, on comprend pourquoi Hydro One est
13 choisi, puis Toronto Hydro, puis pas Hydro-Québec
14 ou pas une autre compagnie parce que c'est un
15 consultant ontarien, puis lui, il a ces données-là.
16 On comprend pourquoi Enbridge...

17 Donc, ce qu'on comprend, c'est que ces
18 comparables-là, bien, on juge qu'ils sont
19 raisonnables, mais ça aurait pu être d'autres
20 comparables? Ça aurait pu être Hydro, ça aurait pu
21 être Énergir, ça aurait pu être Pacific Northern,
22 ça aurait pu être SaskEnergy, ça aurait pu être
23 Enbridge gas au Nouveau-Brunswick, AltaGaz, Atco.

24 Ça aurait été... Parce que Gazifère est
25 quand même assez petit. Donc, on aurait pu même

1 aller comparer avec le Distributeur du Manitoba.
2 Donc, si on avait choisi d'autres comparables qui
3 auraient pu être jugés comme tout à fait
4 satisfaisants, parce qu'on n'est pas dans le
5 domaine de la précision. On comprend, là, ici,
6 qu'on est dans le domaine de ce qui est d'apparence
7 raisonnable, mais on comprend que si on avait
8 choisi d'autres comparables, on serait arrivé à
9 d'autres résultats.

10 Donc, il n'y a pas un élément arbitraire
11 dans cette étude-là, qui... C'est-à-dire qu'on ne
12 peut pas en dégager des conclusions très précises
13 et fermes parce qu'on sait que la méthodologie, il
14 y a un élément très, très arbitraire dans
15 l'approche, dans la méthodologie, mais malgré
16 qu'elle soit considérée comme raisonnable.

17 Est-ce que ce n'est pas votre perception,
18 aussi, qu'il y a un élément quand même arbitraire
19 dans le choix des comparables?

20 R. Bien, si je reprends ce que vous disiez, que « bon,
21 bien, on les a pris parce que c'est ça qui était
22 disponible comme information », je ne sais pas si
23 on peut qualifier ça d'arbitraire, dans le sens
24 qu'on... on travaille avec ce qu'on a, ce n'est pas
25 comme si... si votre prémisse est bonne, là, ce

1 n'est pas comme si on avait dix possibilités puis
2 on en sélectionnait consciemment un certain nombre
3 parmi ceux-là, là.

4 Cela étant dit, ce que j'ai compris aussi
5 de la preuve puis des témoignages et des réponses
6 de MNP, c'est qu'on a choisi de reprendre le même
7 échantillon qu'on avait il y a sept, huit ans. Et
8 on nous a dit « bien, c'est ça les entreprises que
9 j'avais il y a sept, huit ans, puis je veux être
10 dans la continuité, je reprends les mêmes ». C'est
11 dans une réponse à une de nos demandes de
12 renseignements, sauf erreur.

13 Et donc, ça, peut-être que là,
14 effectivement, il y a un élément d'arbitraire, je
15 vous dirais, d'avoir pris cette décision-là.

16 Q. [83] Donc... mais vous maintenez que l'estimé, là,
17 de... de l'ajustement qui doit être fait, ce n'est
18 pas de l'ordre du huit cent quarante-trois mille
19 (843 000), mais c'est de l'ordre du un point neuf
20 million de dollars (1.9 M\$)? Ça, c'est une
21 recommandation ferme que vous faites, sur la base
22 des comparatifs?

23 R. Bien, la recommandation d'exclure Enbridge Gas de
24 l'échantillon, oui, c'est une recommandation ferme,
25 tout à fait.

1 Q. **[84]** O.K.

2 R. Puis la conséquence, c'est effectivement le un
3 virgule neuf million (1,9 M) plutôt que huit cent
4 quarante-trois mille (843 000).

5 Q. **[85]** O.K. Du fait qu'ils ont le même parent, on ne
6 devrait pas l'inclure?

7 R. Bien, ce n'est pas... ce n'est pas juste le fait
8 qu'ils ont le même parent, c'est le fait qu'ils
9 sont soumis à la même méthode d'allocation. Le
10 Rkahn s'applique à EGI. Donc, on essaie de juger de
11 la validité du résultat de l'application du Rkahn
12 chez Gazifère. Mais on utilise, pour se comparer,
13 le résultat de l'application du Rkahn chez EGI.
14 Puis il se trouve que dans deux catégories de
15 service, ça produit un résultat qui est de loin
16 plus élevé - ou en tout cas, au moins dans le cas
17 des TIS, là - de loin plus élevé que... que les
18 autres comparables. Alors, c'est... c'est un
19 argument circulaire, là. « Mon allocation de coûts
20 est valide parce que l'allocation de coûts de
21 l'autre est valide. Mais l'allocation de coûts de
22 l'autre, c'est exactement la même mécanique, la
23 même logique, les mêmes... que moi. » Alors,
24 c'est... comme je le disais, il y a le problème
25 d'endogénéité, puis...

1 Q. **[86]** O.K.

2 R. ... au-delà de ce type d'étude là ou des questions
3 d'allocation de coûts, le problème d'endogénéité,
4 c'est beaucoup plus vaste que ça. C'est universel,
5 puis j'ai envie de vous dire, là, dans tout
6 exercice de comparaison.

7 Q. **[87]** O.K. Bien, je vous remercie de cette
8 précision-là. Maintenant, dernière question, si on
9 allait vers le point de départ qui est basé sur les
10 chiffres réels du vingt vingt-trois (2023). Donc,
11 monsieur Tremblay nous a dit hier « bien là, il
12 faudrait trouver une façon d'indexer vingt vingt-
13 trois (2023) pour arriver à vingt vingt-quatre
14 (2024) », puis ensuite, bon, vingt vingt-quatre
15 (2024) à vingt vingt-cinq (2025), il y a déjà un
16 facteur d'indexation qui nous est proposé, mais
17 pour d'aller de vingt vingt-trois (2023) à vingt
18 vingt-quatre (2024), est-ce que vous avez en tête
19 un facteur d'inflation qui devrait être utilisé?

20 R. Non, mais sur le témoignage de monsieur Tremblay,
21 bien, évidemment, monsieur Tremblay insistait sur
22 le fait « on peut prendre le vingt-trois (23), mais
23 on ne regarde pas ce qu'il y a en dessous, puis on
24 fait juste appliquer l'inflation ». T'sais, c'est
25 Gazifère, puis ce n'est pas étonnant, ils sont dans

1 une approche très très axée sur le minimum d'examen
2 puis le moins de travail possible.

3 Notre approche, c'est plutôt qu'il doit y
4 avoir quand même une certaine forme d'examen. Si on
5 part, si on va avec la recommandation subsidiaire,
6 puis qu'on prend le réel deux mille vingt-trois
7 (2023), puis qu'on décide d'appliquer certains
8 ajustements pour dépenses exceptionnelles, puis
9 qu'il faut l'amener en deux mille vingt-quatre
10 (2024), je pense que d'utiliser les mêmes méthodes
11 d'indexation que...

12 Q. **[88]** O.K.

13 R. ... que la Régie reconnaîtra dans ce dossier-ci, ça
14 aurait... ça serait tout à fait raisonnable, là.

15 Q. **[89]** Je vous remercie, je n'ai plus de questions.

16 Monsieur Dupont, avez-vous d'autres questions?
17 Donc, je vous remercie, ça fait le tour de nos
18 questions. Alors, merci beaucoup de votre
19 témoignage très utile. Et...

20 R. Merci de votre écoute.

21 Q. **[90]** ... vous êtes libéré.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et je pense que nous pouvons nous libérer aussi
24 pour aller au lunch et être de retour à une heure
25 et quart (13 h 15). Oui? Parfait.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 PREUVE DU RTIÉÉ

6

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Maître Neuman. Donc, nous sommes prêts à
9 entendre votre preuve.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Madame et
12 Monsieur les Régisseurs. Nous avons monsieur Jean
13 Schiettekatte qui est déjà en ligne et qui est prêt
14 à être assermenté puis ensuite à témoigner.

15

16 L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024), ce vingt-
17 deuxième (22e) jour du mois de février, A COMPARU :

18

19 JEAN SCHIETTEKATTE, consultant en énergie, ayant
20 une place d'affaires au 1463, rue Riverdale,
21 Sainte-Adèle (Québec);

22

23 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, dépose et dit :

25

1 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [91] Bonjour, Monsieur Schiettekatte. Je vous
3 demanderais en premier lieu d'identifier comme
4 ayant été préparées par vous ou sous votre
5 supervision les pièces suivantes : d'une part la
6 pièce C-RTIÉÉ-0048, qui est la RTIÉÉ-3, Document 6,
7 qui est votre rapport en Phase 3A; de même que
8 votre rapport en Phase 3B, volet principal, qui est
9 la pièce C-RTIÉÉ-0059, RTIÉÉ-3, Document 7; de même
10 qu'une réponse à la DDR 2 de la Régie sur ce
11 rapport, qui est la pièce C-RTIÉÉ-0061, RTIÉÉ-3,
12 Document 8; ainsi qu'identifiés comme étant deux
13 documents de référence qui se joignent à cette
14 preuve, d'une part, un extrait du rapport Elenchus
15 sur les compagnies canadiennes qui sont sujettes à
16 des mécanismes de réglementation incitative, donc
17 c'est le C-RTIÉÉ-0065, RTIÉÉ-3, Document 9; ainsi
18 qu'un extrait du rapport... des extraits du rapport
19 Aviseo sur Gazifère, qui est la pièce C-RTIÉÉ-0066,
20 RTIÉÉ-3, Document 10; ainsi que la présentation que
21 vous allez nous faire part dans un instant, qui est
22 la C-RTIÉÉ-0067, RTIÉÉ-3, Document 11. Donc, est-ce
23 que vous les reconnaissez sous ces différentes
24 qualifications ces différents documents?

25 R. Oui, je les reconnais.

1 Q. [92] D'accord. Donc, j'inviterais monsieur le
2 greffier à projeter la présentation en question. Et
3 j'inviterais monsieur Schiettekatte à en faire part
4 au Tribunal.

5 R. Bonjour à tous en premier pour cet après-midi,
6 Monsieur et Mesdames les Régisseurs, et tous les
7 participants. On peut aller à la page... je pense,
8 directement, bien, en fait à la page suivante. On
9 va traiter cet après-midi de trois points. On ne
10 rajoutera pas des choses qu'on avait dans notre
11 rapport, mais plus des ajouts, modifications,
12 ajustements. Et c'est surtout évidemment le point 1
13 qui a fait l'objet de plusieurs débats qu'on va
14 adresser, qui est vraiment le rapport MNP. Ensuite,
15 on traitera des différents outils... de la mise en
16 oeuvre des différents outils autour de la cause
17 tarifaire. Et, bon, finalement reprendre certains
18 points du GSR. Alors à la page suivante.

19 Alors ici, bon, c'est le rapport MNP. Le
20 point de départ d'une étude de coûts de service de
21 Gazifère en vingt vingt-cinq (2025). Alors Gazifère
22 demande à la Régie de l'énergie dans le présent
23 dossier de... que la Régie de l'énergie prenne acte
24 en partie du rapport MNP, que la Régie de l'énergie
25 accepte la conclusion de MNP à l'effet que la somme

1 des charges internes de Gazifère et de l'allocation
2 à Gazifère des charges de ses affiliés doivent être
3 coupés de neuf cent seize mille quatre cent
4 quarante-trois dollars (916 443 \$) à indexer,
5 coupure au sujet de laquelle MNP n'indique pas si
6 elle devait être appliquée aux charges internes de
7 Gazifère ou, au contraire, à l'allocation de
8 Gazifère des charges de ses affiliés. Que la Régie
9 prenne toutefois aujourd'hui la décision
10 d'appliquer en vingt vingt-cinq (2025) cette
11 coupure de neuf cent seize mille quatre cent
12 quarante-trois (916 443 \$) à indexer uniquement à
13 l'allocation de Gazifère des charges de ses
14 affiliés, sans affecter les charges internes de
15 Gazifère, lesquelles seraient simplement indexées
16 en vingt vingt-cinq (2025), selon une formule
17 paramétrique par rapport à celle des années
18 antérieures.

19 Et finalement, que la Régie, aux fins du
20 revenu requis de vingt vingt-cinq (2025), réajuste
21 donc à la hausse l'allocation à Gazifère des
22 charges de ses affiliés, mais en soustrayant cette
23 coupure qui la porte à quatre millions cinq cent
24 soixante et un huit cent quatorze dollars
25 (4 561 814 \$), indexé à quatre millions huit cent

1 soixante-huit cent quarante-neuf (4 858 149 \$) en
2 vingt vingt-quatre (2024), en remplacement des un
3 million six cent vingt-cinq deux cent quatre-vingt-
4 treize dollars (1 625 293 \$) actuellement budgetés
5 en vingt vingt-quatre (2024). Page suivante.

6 Le RTIÉÉ est en désaccord avec cette
7 proposition et recommande au contraire que la Régie
8 procède en vingt vingt-cinq (2025) à une étude de
9 coût de service complète des charges de Gazifère ou
10 « rebasing », telle que notre recommandation RTIÉÉ-
11 3B-2-1 modifiée.

12 Lors de cette étude de coût de service
13 complète, la Régie examinerait notamment si elle
14 accepte ou non les conclusions de MNP à l'effet que
15 les charges, cumulant celles qui sont internes à
16 Gazifère et celles allouées de ses affiliés,
17 seraient déraisonnables, comme MNP le croit à
18 propos des frais de déplacement, l'aviation, les
19 frais informatiques, les frais en finance et
20 charges pour les postes immobiliers et si, advenant
21 une telle déraisonnabilité, la coupure de ceux-ci
22 devrait ou non uniquement être appliquée à
23 l'allocation de Gazifère des charges de ses
24 affiliés ou, au contraire, tout et en partie aux
25 charges internes de Gazifère. La page suivante.

1 Le RTIÉÉ loge cette recommandation aux
2 motifs suivants. Contrairement à l'affirmation de
3 Gazifère, ce ne sont pas l'ensemble des coûts de
4 Gazifère qui ont fait l'objet d'une étude de coût
5 de service en vingt vingt-trois (2023), mais
6 seulement une partie. Par exemple, en Phase 2 du
7 présent dossier, les sujets d'examen des dépenses
8 étaient limités à certaines rubriques de charges
9 d'exploitation : le marketing, les frais
10 professionnels pour consultants.

11 Q. **[93]** Excusez-moi, Monsieur Schiettekatte...
12 excusez-moi, Monsieur Schiettekatte, est-ce que
13 vous pourriez répéter? Il y a eu un problème de
14 son, est-ce que vous pouvez répéter le... les deux
15 dernières phrases?

16 R. O.K. Alors, par exemple, en Phase 2 du présent
17 dossier, les sujets d'examen des dépenses étaient
18 limités à certaines rubriques de charge
19 d'exploitation, donc le marketing, les frais
20 professionnels pour consultants et les charges
21 d'affaires réglementaires.

22 Deuxième point, dans l'hypothèse où MNP
23 aurait raison de croire que la somme de ces charges
24 internes à Gazifère ou de celles qui lui sont
25 allouées de ses affiliés dans les postes

1 budgétaires visés seraient déraisonnables quant à
2 certains postes budgétaires, il n'y a aucune preuve
3 que la coupure de celles-ci devrait être appliquée
4 uniquement aux charges qui lui sont allouées de ses
5 affiliés plutôt qu'à ses charges internes. Page
6 suivante.

7 Troisième point. Il n'y a aucune preuve que
8 ces postes de charge que MNP juge déraisonnables le
9 soient réellement car MNP confond la notion de
10 raisonnabilité des coûts avec une simple
11 comparaison mécanique des coûts de cinq entreprises
12 énergétiques, électricité et gaz, qu'elle a
13 arbitrairement choisies.

14 Or il n'y a aucune preuve que a) chaque
15 catégorie de coût de chacune de ces cinq
16 entreprises soit raisonnable et que b) tout coût se
17 situant en-deçà ou au-delà de l'éventail de ces
18 cinq entreprises soit nécessairement déraisonnable.

19 Le procureur du RTIÉÉ, dans sa plaidoirie,
20 plaidera également qu'il est contraire à la Loi sur
21 la Régie de l'énergie d'évaluer la raisonnabilité
22 des coûts sur la seule base d'une comparaison avec
23 les cinq entreprises énergétiques, électricité et
24 gaz, qu'elle a arbitrairement choisies.

25 En effet, selon la Loi sur la Régie de

1 l'énergie, l'évaluation de la raisonnable des
2 coûts s'effectue en fonction d'un éventail plus
3 large de considérations. Voir aussi notre
4 recommandation RTIÉÉ-3B-3-1 à l'effet que la notion
5 de raisonnable auprès de la Commission de
6 l'énergie de l'Ontario, OEB, est également basée
7 sur un plus grand éventail de considérations.

8 La page suivante. Bon, là, je pense qu'il y
9 a une petite erreur, c'est le point 4. Il n'y a
10 aucune preuve que les postes de charges que MNP
11 juge déraisonnables le soient réellement car MNP,
12 dont les auteurs semblent unilingues anglophones, a
13 uniquement choisi ses cinq entreprises parmi les
14 entreprises d'électricité et de gaz hors Québec.

15 Elle n'a inclus ni Hydro-Québec Transport
16 ou Distribution, ni Énergir ni Gazifère parmi ses
17 cinq entreprises.

18 La méthode de MNP est d'autant plus
19 déraisonnable que si Gazifère avait été choisie par
20 elle comme étant l'une de ces cinq entreprises, MNP
21 serait arrivée à la conclusion automatique que
22 chacune des catégories de coûts de Gazifère serait
23 raisonnable.

24 Ça ressemble ici, un petit peu, aux
25 discussions qui se sont faites avec Antoine au

1 niveau est-ce qu'Enbridge est acceptable ou pas
2 dans la liste des compagnies. Alors, la page
3 suivante.

4 Il n'y a aucune preuve que les postes de
5 charges que MNP juge déraisonnables le soient
6 réellement car MNP a indiqué à la Régie que la
7 comparaison avec d'autres entreprises comme unique
8 moyen de juger la raisonnable est utilisée par
9 elle, mais n'a pas pu affirmer que les autres
10 consultants le font nécessairement.

11 Mais MNP affirme que sa présente liste de
12 cinq entreprises n'a été appliquée que pour son
13 étude de raisonnable avec des coûts de Gazifère,
14 et non pour des analyses de raisonnable des
15 coûts d'autres entreprises.

16 Bon, évidemment, ici, il y a eu le débat.
17 C'était les mêmes entreprises qu'on utilisait
18 avant. Bon, moi, malheureusement, je n'étais pas là
19 en deux mille quinze (2015) quand le dossier avait
20 été traité.

21 Enbridge, quant à elle, a témoigné avoir
22 fait effectuer la comparaison de ses coûts avec
23 ceux d'autres entreprises que celles choisies par
24 MNP, ce qui a mené à la conclusion que les coûts
25 d'Enbridge se situaient à l'intérieur de la

1 fourchette de ces autres comparables. La page
2 suivante.

3 Et le dernier point, c'est : De plus, en
4 comparant les coûts par équivalent d'un employé à
5 temps plein, la méthode de MNP est biaisée en
6 défaveur des entreprises qui, comme Gazifère, sont
7 peu intensives en ressources humaines. Gazifère, en
8 effet, a rationalisé ses ressources humaines en
9 affectant les mêmes personnes à plusieurs tâches.

10 De plus, Gazifère a imparti à l'externe,
11 chez ses affiliés ou ses fournisseurs externes, un
12 grand nombre de tâches qui, dans d'autres
13 entreprises seraient effectuées par du personnel
14 interne. Page suivante.

15 MNP admet elle-même que le contenu des
16 catégories budgétaires pourrait varier d'une
17 entreprise à l'autre.

18 Les catégories de coûts d'employés par MNP
19 ne sont pas les mêmes que celles des tableaux du
20 revenu requis de Gazifère ni de celles des tableaux
21 d'allocation par Gazifère des coûts réglementés ou
22 non réglementés.

23 On rappelle ici notre recommandation
24 RTIEÉ-3B-1-2 qui invite même la Régie à requérir
25 que Gazifère uniformise ses trois manières

1 différentes de catégoriser ses dépenses. La page
2 suivante.

3 Il n'y a aucune preuve que les charges de
4 ces cinq entreprises choisies arbitrairement par
5 MNP auraient été jugées déraisonnables si elles
6 avaient été plus élevées.

7 Il n'y a aucune preuve que la Régie de
8 l'énergie, appliquant ses propres critères,
9 incluant ceux de l'intérêt public, du respect des
10 politiques énergétiques, du développement durable
11 et de l'équité, aurait elle-même jugé que les
12 charges de ces cinq entreprises ne soient ni trop
13 élevées ni trop faibles.

14 Il n'y a aucune preuve que toute catégorie
15 de charges de Gazifère dont le coût serait plus
16 élevé que celui de ces cinq entreprises serait
17 nécessairement jugée déraisonnable par la Régie de
18 l'énergie du Québec. Au contraire, les témoins
19 d'Enbridge et de Gazifère en la présente audience
20 fournissent déjà à la Régie une preuve non
21 contredite que les coûts des catégories que MNP
22 juge déraisonnables sont, en fait, tout à fait
23 raisonnables.

24 La page suivante. MNP elle-même affirme que
25 son rapport ne constitue pas la détermination

1 finale de la raisonnabilité ou non des coûts qui
2 différent de ceux de ces cinq comparables. Elle
3 indique au contraire que son rapport ne constitue
4 que le début de l'analyse, à la suite duquel la
5 Régie peut entendre une preuve expliquant et
6 justifiant les coûts visés, ce qui permettrait
7 ensuite au tribunal de rendre sa propre décision
8 quant à leur raisonnabilité.

9 Bon, là, je ne veux pas lire tout le texte
10 de l'extrait qui est cité ici, mais on décrit ces
11 points-là. La page suivante.

12 En ce qui concerne, les charges de
13 déplacement et de représentation de Gazifère, le
14 RTIEÉ est en accord avec la recommandation de MNP à
15 l'effet de ne pas reconnaître l'allocation à
16 Gazifère des coûts d'affiliés de déplacement par
17 avion corporatif d'Enbridge.

18 Ce qui a fait l'objet de notre
19 recommandation RTIEÉ-3B-1-7.

20 En toute cohérence, la Régie de l'énergie,
21 lorsqu'elle procédera à l'étude des coûts de
22 service de Gazifère, devrait appliquer le même
23 souci critique à vérifier la raisonnabilité des
24 coûts internes à Gazifère de déplacement par avion
25 commercial et si, de façon plus générale, si les

1 divers coûts de déplacement de Gazifère sont bien
2 raisonnables dans le contexte actuel facilitant les
3 réunions virtuelles.

4 Il ne serait en effet pas logique que la
5 Régie vérifie la raisonnablement des coûts de
6 déplacement lorsqu'ils proviennent d'affiliés mais
7 non lorsqu'ils sont internes à Gazifère elle-même.

8 Cinquièmement :

9 En ce qui concerne, les charges en
10 technologies et services informatiques de Gazifère,
11 tant Gazifère qu'Enbridge ont témoigné, à juste
12 égard, que leurs coûts informatiques sont tout à
13 fait raisonnables et qu'il n'y a pas lieu de
14 supprimer aucun d'eux , ce que le RTIÉÉ appuie.

15 L'on pourrait tout aussi bien argumenter
16 que ces coûts mériteraient non seulement d'être
17 maintenus, mais même augmentés notamment quant aux
18 coûts en sécurité informatique qui se situent en
19 bas de la moyenne de huit pour cent (8 %) pour le
20 segment des entreprises d'utilité publique selon
21 l'article « Benchmarking your cybersecurity budget
22 in 2023 » cité dans notre mémoire. Il s'agit d'un
23 poste budgétaire stratégique que l'on ne saurait
24 couper à la légère.

25 Alors, dans notre recommandation

1 RTIEÉ-3B-1-5.

2 On a aussi noté, à la réponse de Enbridge à
3 la Régie, à la pièce B-0316, page 16, deuxième
4 paragraphe, je ne lirai pas tout l'extrait ici,
5 mais la dernière phrase qui dit :

6 Our strategic vision on IT also aligns
7 with comments made by the RTIEÉ in
8 their memoire.

9 Alors, les points 57 et 59.

10 Ici, bon, ça ressemble un petit peu à ce
11 qu'Antoine faisait, aller regarder les comparables
12 de catégories par d'autres postes et c'est
13 intéressant de voir que ce n'est pas parce qu'au
14 départ, c'est si, puis les frais informatiques, là,
15 vous vous rappelez, dans le budget, c'est quand
16 même cinquante pour cent (50 %), là, de ce qui est
17 en jeu. Ce n'est pas parce que c'est à l'extérieur
18 de...

19 Q. [94] Excusez-moi, monsieur Schiettekatte, on a
20 perdu la dernière phrase, est-ce que vous pouvez
21 répéter?

22 R. Oui. Les frais informatiques, en fait, représentent
23 presque cinquante pour cent (50 %), là, des
24 dépenses qui sont regardées ici. Ça... puis je
25 pense que c'est plus important d'aller regarder

1 plus en détail chacun des items pour comparer le
2 montant global aux données. On donne ici l'exemple
3 des frais de cybersécurité qui sont importants.
4 Puis on est absolument d'accord que ces frais-là
5 sont raisonnables.

6 Alors, la page suivante, le sixième point :

7 En ce qui concerne les charges en finances
8 de Gazifère, ici encore tant Gazifère qu'Enbridge
9 ont témoigné, à juste égard, que leurs coûts
10 financiers sont tout à fait raisonnables et qu'il
11 n'y a pas lieu de supprimer aucun d'eux, ce
12 qu'appuie le RTIÉÉ. Dans sa recommandation
13 RTIÉÉ-3B-1-7, le RTIÉÉ souligne d'ailleurs qu'il
14 s'agit d'un poste budgétaire stratégique qu'on ne
15 saurait couper à la légère. L'on pourrait tout
16 aussi bien argumenter que ces coûts en Finances,
17 selon leur contenu effectif, mériteraient non
18 seulement d'être maintenus, mais augmentés.

19 Je continue à la page suivante, le septième point :

20 En ce qui concerne les charges relatives
21 aux postes immobiliers de Gazifère, les témoignages
22 de Gazifère et Enbridge indiquent que de telles
23 charges incluent les frais de location de locaux
24 (difficiles à comparer d'une entreprise à l'autre
25 sans connaître le contexte immobilier de chacune),

1 ainsi que les coûts visant à mettre en oeuvre les
2 protocoles de sécurité d'Enbridge, en plus des
3 coûts d'adaptation au télétravail et travail
4 hybride. Ici encore, tant Gazifère qu'Enbridge ont
5 témoigné, à juste égard, que leurs charges
6 relatives aux postes de travail immobiliers sont
7 tout à fait raisonnables et qu'il n'y a pas lieu de
8 supprimer aucun d'entre eux, ce que le RTIÉÉ
9 appuie, selon notre recommandation 3B-1-4.

10 Page suivante, le point numéro 8 :

11 En ce qui concerne les charges d'assurance,
12 le RTIÉÉ est en désaccord avec la proposition de
13 MNP de tenir une étude spécifique. Le RTIÉÉ est au
14 contraire en accord avec les témoignages de
15 Gazifère et Enbridge à l'effet que ce poste de
16 charge soit justifié.

17 Alors, c'est notre recommandation
18 RTIÉÉ-3B-1-6. Alors, le point numéro 2, c'est la
19 cause tarifaire vingt vingt-quatre (2024) de
20 Gazifère et la mise en... la date de mise en oeuvre
21 des différents outils. Alors :

22 Le RTIÉÉ est favorable à la mise en oeuvre
23 dès le rapport annuel de Gazifère de vingt vingt-
24 quatre (2024) d'un mécanisme de découplage des
25 revenus. Toutefois, cet outil ne dispense pas

1 Gazifère de la nécessité de continuer d'émettre des
2 prévisions qui soient les meilleures possible, afin
3 d'assurer la vérité - bon, ici, il y a une petite
4 coquille encore - des tarifs et de réduire
5 l'interfinancement entre les années tarifaires.
6 Alors, c'est notre recommandation, le RTIÉÉ-3B-2-2
7 et RTIÉÉ-3A-1. La page suivante :

8 Le RTIÉÉ est aussi favorable à ce que soit
9 corrigée dès à présent la surestimation dans la
10 prévision des ventes de vingt vingt-quatre (2024).
11 Le niveau de correction devrait viser à être le
12 plus exact possible, même si le mécanisme de
13 découplage est adopté.

14 Maintenant, pour le point 2.3 :

15 Le RTIÉÉ tient à féliciter Gazifère pour la
16 conclusion, dès le début de vingt vingt-quatre
17 (2024), d'une entente de biénergie avec Hydro-
18 Québec Distribution et visant, comme auprès
19 d'Énergir, à rémunérer Gazifère pour qu'elle lui
20 rende le service, de un, garder pendant la pointe
21 seulement la chauffe des clients des secteurs
22 résidentiels et commerciales, mais aussi de
23 promouvoir la conversion de cette chauffe à
24 l'électricité hors des périodes de pointes. Afin
25 que Gazifère ait la certitude que ses pertes de

1 revenus soient compensées, le RTIEÉ recommande à la
2 Régie de se prononcer, dès la Phase 4 du présent
3 dossier en vingt vingt-quatre (2024), sur le
4 principe de reconnaissance du revenu qui sera reçu
5 d'Hydro-Québec comme étant un revenu réglementé à
6 être soustrait de son revenu requis (comme la Régie
7 l'avait décidé au Dossier R-4169-2021 pour Énergir.
8 Cela impliquerait notamment qu'en cette Phase 4,
9 l'Entente de Gazifère, bien, HQD-Gazifère aura à
10 être déposée. Le RTIEÉ préférerait que la prévision
11 des ventes et revenus de vingt vingt-quatre (2024)
12 de Gazifère en la présente Phase 3 du présent
13 dossier soit amendée pour tenir compte de cette
14 entente de biénergie (sous réserve de capter les
15 écarts dans un CFR et dans le découplage des
16 revenus. Ceci afin d'assurer la véracité des tarifs
17 et réduire l'interfinancement interannuel.
18 Toutefois, il se peut que la Régie préfère reporter
19 l'ensemble de ces variations de deux mille vingt-
20 quatre (2024) dans le CFR ou avec le découplage.

21 Point 2.4, il nous semble que la mise à
22 jour des charges de Gazifère provenant de ses
23 affiliés devrait être effectuée dès vingt/vingt-
24 quatre (2024) étant donné l'écart considérable
25 entre la réalité de ces charges et celles

1 actuellement prévues.

2 Le RTIÉÉ préférerait que la prévision des
3 coûts de vingt/vingt-quatre (2024) de Gazifère soit
4 déjà amendée en la présente Phase 3 du présent
5 dossier pour tenir compte de cette mise à jour,
6 sous réserve de capter les écarts éventuels dans un
7 CFR ou dans le découplage des revenus, ceci afin
8 d'assurer la véracité des tarifs et réduire
9 l'interfinancement annuel. Toutefois, il se peut
10 que la Régie préfère reporter l'ensemble de cette
11 prise en compte de vingt/vingt-quatre (2024) dans
12 un CFR et dans le découplage.

13 Selon nos représentations qui précèdent, la
14 mise à jour des charges de Gazifère provenant de
15 ses affiliés devrait correspondre à la totalité de
16 leur allocation provenant de ces affiliés, sauf
17 pour le poste des Coûts de déplacement d'avions
18 corporatifs et du douze mille six cent soixante et
19 un dollars (12 661 \$) de frais affiliés en
20 informatique qui ne sont pas supportés dans la
21 documentation selon MNP, mais sans appliquer les
22 coupures recommandées par MNP en informatique, en
23 finance, pour les postes de travail immobiliers
24 pour les raisons que nous avons exprimées plus tôt.

25 Le RTIÉÉ... Donc, point 2.5, le RTIÉÉ est

1 généralement défavorable au report ou à l'étalement
2 multiannuel des hausses tarifaires de Gazifère qui
3 pourraient résulter de l'un ou des autres de ces
4 aspects, pour les mêmes motifs de vérité des tarifs
5 et d'évitement de l'interfinancement interannuel.

6 Bon, on est conscient que certaines... la
7 Régie, souvent, peut prendre d'autres décisions
8 pour éviter un choc tarifaire, mais notre principe
9 de base, c'est de respecter ce principe-là.

10 On ignore aussi quels seront les autres
11 éventuels facteurs haussiers qui pourraient
12 survenir lors des années ultérieures. De plus, et
13 bien que cela ne soit pas déterminant pour notre
14 recommandation, on note que le coût de la molécule
15 de gaz naturel est présentement à son plus bas
16 depuis mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).

17 Alors je pense, ça, c'est une chose
18 importante, ça rend le gaz naturel, parce que ce
19 n'est pas juste l'ensemble des coûts de
20 distribution, il y a une part quand le consommateur
21 regarde sa facture d'énergie, bien il regarde le
22 coût de la molécule aussi. Alors je pense que vous
23 devez être conscient qu'actuellement, le prix du
24 gaz est à son plus bas depuis mil neuf cent quatre-
25 vingt-quinze (1995).

1 Point 2.6, le RTIÉÉ est en accord avec
2 Gazifère de ne pas remplacer la tarification selon
3 le coût de service par un nouveau mécanisme de
4 réglementation initiative. Les ressources qui
5 seraient consacrées à la création d'un tel
6 mécanisme seraient en effet disproportionnées.

7 Pour le troisième point, ça reprend, en
8 général, là, ce qu'on avait dans notre mémoire, je
9 ne voulais pas aller en détail parce que le temps
10 avance, si on veut être capable de discuter
11 d'autres choses. Alors je vais peut-être vous
12 laisser, là, lire le document, mais globalement, ça
13 retrouve ce qu'on avait dans notre mémoire pour ce
14 qui est de la partie du GSR et de la socialisation.

15 Alors, je vous remercie. On peut aller à la
16 dernière page, sinon c'est des remerciements.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [95] Merci, Monsieur Schiettekatte.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Schiettekatte,
21 qui est disponible pour répondre à d'autres
22 questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie. Donc, Maître Cadrin de l'ACEFO,
25 est-ce que vous avez des questions pour le témoin

1 ou Maître Fauteux-Filion? Je m'excuse, là.

2 Me CAROLYNE FAUTEUX-FILION :

3 Non, il n'y a pas de problème. Oui, on a fait des
4 petits changements. Non, on n'aura pas de questions
5 pour le témoin, merci beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie. Maître Obadia?

8 Me GAËLLE OBADIA :

9 Oui, merci. J'aurai peut-être une ou deux questions
10 pour monsieur Schiettekatte.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me GAËLLE OBADIA :

12 Q. [96] Bonjour, Monsieur Schiettekatte.

13 R. Bonjour.

14 Q. [97] Je comprends que vous avez entendu la preuve
15 qui a été présentée par monsieur Antoine Gosselin
16 un peu plus tôt. Vous dites « oui » pour les fins
17 des notes sténographiques. Puis vous en avez
18 mentionné... vous en avez fait mention un petit peu
19 plus tôt, là, au début de votre témoignage. Là, je
20 me demandais est-ce que vous seriez en mesure de
21 commenter la proposition ou en tout cas les... de
22 réagir aux commentaires de la FCEI sur le
23 comparable endogène. Puis si vous le souhaitez, on
24 peut réafficher le... la page de la présentation de
25 la FCEI, donc c'est à la pièce C-FCEI-0047, à la

1 page 6.

2 R. Oui.

3 LE GREFFIER :

4 Maître Obadia, elle arrive.

5 Me GAËLLE OBADIA :

6 Je vous remercie. Parfait.

7 R. Bien en fait je partage cette... la position
8 d'Antoine ici. Il est très clair pour moi que la...
9 puis l'exemple pourquoi on n'a pas mis Gazifère
10 dans la liste en plus, là. Je ne pense pas qu'une
11 compagnie affiliée ou qui a des liens devrait se
12 retrouver là. Moi, je pense que ça devrait être
13 plus quelqu'un comme Énergir qui devrait se
14 retrouver là, surtout qu'Énergir on a accès à la
15 plupart des données, ils sont présentés en général
16 à la Régie de l'énergie, alors c'est très facile de
17 les intégrer. Comme je disais dans notre
18 présentation, il y a peut-être l'enjeu de la langue
19 ou je pense que c'est madame la présidente qui
20 parlait que c'est une compagnie d'Ontario, mais je
21 pense qu'il faut faire l'effort de mettre un
22 comparable qui serait plus réaliste.

23 Ce que j'aime dans le dossier d'Énergir,
24 parce qu'encore une fois j'attire votre attention
25 que la grosse partie des coûts, là, ici c'était du

1 côté informatique. Il y a une grande partie, puis
2 ça, ça vient de mon expérience, on le voyait chez
3 Hydro-Québec, on a une grande partie des travaux
4 qui sont faits chez Hydro-Québec pour traduire ces
5 logiciels-là pour les utiliser. On doit respecter
6 des normes en français, alors c'est des choses qui
7 si on utilise un comparable qui est Enbridge, bien
8 on ne l'aura pas, mais on va le retrouver chez
9 Gazifère. Mais je partage, oui, cette opinion-là.

10 Q. [98] Je vous remercie. Puis donc pour vous, si je
11 comprends bien, là, l'endogénéité c'est
12 problématique dans l'analyse qu'en fait... que fait
13 MNP.

14 R. Oui, puis je remplacerais... je ne dis pas que ça
15 changerait le résultat, on ne le sait pas. Peut-
16 être que l'entreprise Enbridge si elle était
17 remplacée par Énergir même ça pourrait augmenter
18 les coûts parce que vraiment on sait, là,
19 qu'Enbridge est pris avec le même problème
20 qu'Hydro-Québec au niveau, par exemple, de la
21 traduction de tous les logiciels. Ils ont des
22 équipes qui font ça. Souvent même le problème peut
23 être plus profond que ça, c'est que le choix d'un
24 logiciel peut être éliminé parce qu'il n'est pas
25 disponible en français. Alors on se retrouve avec

1 un logiciel moins efficace parce qu'on n'a pas le
2 meilleur logiciel parce qu'il n'est pas disponible
3 en français. Alors c'est des enjeux, là, que...
4 mais oui, je partage votre idée que ça ne devrait
5 pas être Enbridge. Je ne l'éliminerais pas, mais je
6 le remplacerais.

7 Q. [99] Parfait, je vous remercie.

8 R. C'est ça.

9 Q. [100] Je vous remercie, je n'aurai plus de
10 questions, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci, Maître Obadia. Donc, Maître Georgescu, avez-
13 vous des questions?

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Madame la Présidente, nous aimerions peut-être un
16 petit deux-trois minutes pour pouvoir nous
17 consulter, puis je vous reviens.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Voulez-vous qu'on quitte pour vous laisser cinq
20 minutes ou...?

21 Me ADINA GEORGESCU :

22 Nous pourrions peut-être sortir quelques minutes à
23 l'extérieur.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Donc, nous allons revenir dans... un peu passé

1 moins cinq.

2 Me ADINA GEORGESCU :

3 Merci.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Bonjour, Madame la Présidente. Alors nous n'aurons
11 pas de questions, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 D'accord, je vous remercie. Donc, nous passons aux
14 questions de la Régie, Maître Lefrançois.

15 Me MARILOU LEFRANÇOIS :

16 Je n'aurai pas de questions, merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie. Et mes collègues, Monsieur
19 Dupont?

20 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

21 M. PIERRE DUPONT :

22 Q. **[101]** Oui, un instant, je vais juste... les témoins
23 sont à ma gauche, je vais juste déplacer le... à
24 cause de mon écran. Donc, bien merci pour la
25 présentation. Oui, je vais avoir quelques

1 questions. J'avais noté la page... la page...
2 L'histoire que Gazifère devrait être seule, j'avais
3 marqué la page 7, mais je ne suis pas... je réalise
4 que j'ai pas la bonne page. Je m'excuse, je vais
5 juste retourner, là. Page 7. O.K. Quand vous dites
6 que Gazifère avait été choisi par elle-même comme
7 étant l'une de ces cinq entreprises, je
8 cherchais... parce que dans... dans la méthode MNP
9 on sait qu'Enbridge est là avec Gazifère aussi
10 comme coût direct, mais là donc si Gazifère a été
11 choisi par elle-même comme étant l'une... vous
12 voulez dire si... s'il avait pris seulement
13 Gazifère?

14 R. Non, si on avait ajouté Gazifère, si Gazifère
15 remplaçait Enbridge. Parce qu'on... on présume, là,
16 qu'ils pourraient faire partie de... ils font
17 partie en fait de l'ensemble des compagnies que MNP
18 a dans son porte-folio. Ils ont accès à toutes les
19 données. Alors peut-être que pour une étude pour
20 Toronto ils utilisent Gazifère, mais Gazifère
21 aurait pu être... aurait pu être mise dans la liste
22 au même titre que Enbridge, là. Parce que ça aurait
23 été un comparable. Mais c'est un petit peu pour
24 illustrer le point qu'Antoine faisait sur le...
25 l'idée d'avoir Enbridge là ou Gazifère, je pense

1 que ce n'est pas acceptable. C'est un petit peu...

2 c'est un petit peu...

3 Q. [102] O.K. C'est...

4 R. ... le point qu'on voulait faire par là. Moi, ce
5 que je trouve dommage c'est qu'il n'y a pas
6 Énergir, c'est ça. C'est un point je pense qui
7 est... puis on les a les données d'Énergir, là.
8 Vous aviez eu le débat avec Antoine sur... avec sa
9 méthode, essayer de voir si on pourrait pas faire
10 un « benchmark » et des choses comme ça. Je pense
11 qu'une façon simple ça aurait été d'essayer de
12 mettre Enbridge là parce qu'il y a beaucoup de
13 comparables au niveau, bon, le principal poste, là,
14 les coûts informatiques sont pris, avec les mêmes
15 problèmes de « cybersecurity » d'une grosse
16 entreprise. Je connais bien Toronto Hydro, alors je
17 peux vous dire qu'ils n'ont pas les mêmes problèmes
18 de « cybersecurity » que peut avoir Enbridge...
19 Enbridge... que peut avoir Gazifère, qui fait
20 partie d'un gros ensemble. Alors c'est sûr que
21 c'est... il y a certains des postes c'est vraiment
22 pas des comparables, là, en tout cas. Mais Énergir
23 va avoir les mêmes enjeux, là, de... de
24 cybersécurité que... qu'on va retrouver, là,
25 chez... ou la répartition des coûts de

1 cybersécurité.

2 Q. **[103]** Je vous remercie. Puis vous avez mentionné
3 « ce serait facile à faire, les données d'Énergir
4 sont publiques ». À ce moment-là, pour appuyer
5 votre recommandation du côté de RTIÉÉ, vous n'êtes
6 pas à même de le faire vous-même, vous n'êtes pas à
7 même... ou la FCEI de le faire?

8 R. Bien c'est...

9 Q. **[104]** Si vous dites que c'est facile puis...

10 R. Bien c'est facile et j'aimerais bien qu'on nous
11 donne un contrat comme ils ont donné à MNP pour le
12 faire, mais je pense que, oui, ça pourrait être
13 quelque chose qui pourrait être demandée dans la
14 prochaine... Je ne sais pas si c'est le prochain
15 dossier. Certainement, ça serait intéressant
16 d'avoir les résultats s'ils pouvaient les
17 rebalancer avec les résultats d'Énergir à la place
18 de Enbridge.

19 Alors, je pense que ça pourrait être
20 quelque chose qui pourrait peut-être, être fait
21 assez facilement. Je ne le sais pas, là. Je ne suis
22 pas le consultant qui est là. Comme je ne sais pas
23 quelles données qu'il faut retirer de Enbridge. Ça
24 serait difficile de le faire pour nous autres, mais
25 je pense que ça serait quelque chose qu'il serait

1 faisable de faire pour le consultant lui-même.

2 Q. [105] L'autre chose que... Je me demandais par
3 rapport à ça, un peu comme je l'ai demandé ce matin
4 au témoin. On a compris son approche, mais je pense
5 que vous souscrivez aussi le fait que, bon, il y a
6 un petit problème avec une variable endogène, puis
7 il y aurait peut-être lieu de regarder les colonnes
8 au lieu des lignes.

9 Mais je vous pose la même question : À
10 votre connaissance, ça a été fait? Ça se fait au
11 niveau d'autres utilités publiques, dans des études
12 d'allocations de coûts entre compagnies affiliées?
13 C'est une pratique de l'industrie?

14 R. Bien, moi, dans les dossiers que j'ai vus, en
15 général, bon, surtout maintenant avec les enjeux de
16 gouvernance, on essaie de ne pas faire ça, de ne
17 pas mettre des compagnies liées dans des
18 comparables, surtout si éventuellement ça peut être
19 relié à des enjeux de gouvernance. Puis ça, c'est
20 assez clair. Les règles de gouvernance sont assez
21 connues, ce n'est pas de mettre des gens qui
22 peuvent être aux deux places pour influencer une
23 décision. Alors, je recommanderais de ne pas avoir
24 des... En fait, c'est ça, là, je répondrais la même
25 chose qu'Antoine a répondu.

1 Q. **[106]** Je vous remercie. Une dernière question,
2 juste pour être sûr que j'ai bien compris, à la
3 page 21 de votre recommandation. Donc, vous dites
4 qu'il y aurait lieu de procéder dès vingt vingt-
5 quatre (2024) à une mise à jour des charges de
6 Gazifère provenant de ses affiliés.

7 Et je comprends de votre preuve qu'il y
8 aurait même lieu qu'il y ait des postes de dépenses
9 qui soient augmentés par rapport à la
10 recommandation MNP pour diverses raisons que vous
11 avez énumérées.

12 Donc, ma question, c'est la suivante : Quel
13 serait ce montant de charge additionnelle? Vous
14 avez sûrement suivi nos travaux. Donc, on a pu
15 constater que... Là, j'y vais de mémoire, trois
16 point deux millions (3,2 M\$) de charges
17 additionnelles à mettre pour le point de départ qui
18 s'appliqueraient en deux mille vingt-cinq (2025).
19 Trois point deux millions (3,2 M\$) en provenance
20 des compagnies affiliées.

21 Il y avait déjà un point six (1,6 M\$) qui
22 est dans le budget...

23 R. Oui.

24 Q. **[107]** ... puis une fois qu'on fait les hypothèses
25 de répartition d'allocations, il me semble que le

1 chiffre magique, on arrive aux alentours de deux
2 point six millions (2,6 M\$). Donc, déjà, ce deux
3 point six millions (2,6 M\$) là.

4 Donc, vous, quand vous dites : « La mise à
5 jour des charges », c'est ce deux point six
6 (2,6 M\$) plus quelque chose qu'il faudrait
7 introduire dans les tarifs dès deux mille vingt-
8 quatre (2024)? Est-ce que c'est ça votre
9 recommandation?

10 R. Bien, s'il y avait possibilité de le faire. C'est
11 parce qu'on voit ici, il y a des différences
12 importantes entre la réalité des charges puis
13 celles qui sont actuellement prévues.

14 Alors, c'est pour toujours essayer de
15 minimiser l'impact, d'essayer de les introduire le
16 plus tôt possible. C'est un petit peu ça notre
17 position, aussi.

18 Bon, le pire des cas, ça serait de ne rien
19 couper, de tout « allouaté » mais bon, c'est un
20 débat qui est engagé. Nous, on est surtout
21 préoccupé de n'a pas couper dans des coûts
22 informatiques, comme vous le disiez, parce que, ça,
23 c'est...

24 Malheureusement, une petite compagnie comme
25 Gazifère, va malheureusement avoir plus de coûts

1 parce qu'ils sont tout petits, puis ils sont
2 accrochés à une grosse organisation. Mais d'un
3 autre côté, aussi, ça a un autre impact, c'est
4 qu'ils sont mieux protégés, probablement, que des
5 petites compagnies parce qu'ils ont accès à
6 l'expertise d'un groupe informatique plus
7 important.

8 Alors, comme je vous le dis, l'aspect de la
9 raisonnabilité est très différent. Ce n'est pas
10 juste de regarder des colonnes, puis de dire : Ça,
11 c'est trop cher. Il y a d'autres avantages. S'il
12 n'y a pas d'attaque informatique chez Gazifère à
13 cause de ça, bien, c'est un avantage qu'il faut
14 tenir compte aussi.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Monsieur le Régisseur, si vous voulez que nous
17 fassions le calcul qui correspond à la page 21,
18 nous pourrions le faire pour demain, si c'est ce que
19 la Régie souhaite.

20 M. PIERRE DUPONT :

21 Bien, écoutez, ça va être la sous-question, puis
22 mettez un chiffre puis dites-nous à ce moment-là,
23 ça fait augmenter le tarif de distribution de
24 combien? Il augmente déjà de six point quatre pour
25 cent (6,4 %) avec un revenu additionnel requis de

1 deux point quatre millions (2.4 M). Donc, ça va
2 faire un chiffre facile. Toutes choses étant
3 égales, vous ajoutez deux point quatre millions
4 (2.4 M), on est rendus à douze point huit pour cent
5 (12.8 %) d'augmentation pour les tarifs de
6 distribution.

7 Vous ajoutez encore des charges
8 additionnelles, on va peut-être arriver à quinze
9 pour cent (15 %) d'augmentation. C'est juste pour
10 avoir un ordre de grandeur en ce qui concerne
11 l'impact sur les tarifs, parce qu'on est aussi
12 préoccupés par l'impact au niveau des tarifs, puis
13 on est aussi préoccupés, bon, par les charges et
14 tout, mais c'est un élément qu'on doit prendre en
15 considération.

16 R. Mais peut-être c'est le temps de le faire, parce
17 que le prix du gaz est bas.

18 Q. **[108]** Malgré que le prix du gaz, là, ça ramène la
19 hausse à trois pour cent (3 %), je comprends, mais
20 si on fait des calculs, vous êtes peut-être arrivé
21 à je ne sais pas, cinq, six, sept pour cent (7 %)
22 d'augmentation, mais c'est juste pour avoir une
23 idée de, lorsqu'on applique ça dès deux mille
24 vingt-quatre (2024), ça veut dire quoi pour le
25 consommateur, à la fin de la journée?

1 Ça fait que si vous êtes capable de faire
2 des calculs, vous pourriez nous les transmettre,
3 j'apprécierais.

4 R. En tout cas, bien on va essayer de faire ça pour
5 demain, on va essayer de faire quelque chose. Peut-
6 être que Dominique pourra les présenter dans son
7 argumentation.

8 Q. **[109]** Vous m'enlevez les mots de la bouche, c'est
9 exactement ça que je pensais.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 O.K.

12 M. PIERRE DUPONT :

13 Alors, moi, ça complète, je vous remercie, Madame
14 la présidente, puis merci encore pour le
15 témoignage.

16 R. Merci.

17 Mme FRANÇOISE GAGNON :

18 Pas de question.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[110]** Bien écoutez, pour aller un peu dans le même
21 sens que mon collègue, là, pour clore un peu, là,
22 mais je comprends que c'est demain que vous allez
23 clore, mais donc concernant les coûts, là, vous
24 considérez qu'il n'y aurait pas eu lieu de couper
25 autant que ce Gazifère a décidé de couper, là,

1 donc, Gazifère ne nous demande pas d'intégrer
2 certains coûts dans son point de départ, mais vous
3 dites que ça devrait être intégré, mais mon point,
4 là, ici, c'est que ce que j'ai compris, moi, de
5 l'étude, du montant qui doit être inclus, du
6 montant des coûts indirects qui doit être inclus,
7 là, dans le point de départ, c'est qu'on n'est pas
8 dans le domaine de la science exacte, on est dans
9 le domaine du coût raisonnable et on a donc
10 développé des tests, trois tests en l'occurrence,
11 qui sont raisonnables, mis encore une fois, on
12 n'est pas dans le domaine de la science exacte ici,
13 là, on est dans le domaine du raisonnable, de la
14 marge d'erreur, mais de ce qui semble faire le gros
15 bon sens et puis, là, Gazifère nous dit : bien, les
16 coûts qui ont été estimés, qu'on a estimés à cinq
17 point cinq millions (5.5 M), on s'était entendus
18 sur la base d'une étude qu'on estime comme
19 raisonnable, avec des tests raisonnables, mais bon,
20 ce n'est pas de la science exacte, on va retrancher
21 huit cent quarante-trois mille dollars (843 000 \$)
22 de ces coûts-là, puis Enbridge est à l'aise avec le
23 montant de quatre millions cinq cent soixante et un
24 mille dollars (4 561 000 \$) puis Gazifère est à
25 l'aise avec ce montant-là comme point de départ

1 dans notre... bien, dont on doit tenir compte dans
2 l'établissement du point de départ.

3 Donc, est-ce que vous êtes en train de nous
4 dire qu'on ne devrait pas considérer, la Régie, de
5 retrancher ce huit cent quarante-trois mille cinq
6 cent trente-huit dollars (843 538 \$)-là comme étant
7 quelque chose de raisonnable à faire et que le
8 point de départ de quatre point cinq millions
9 (4.5 M) n'est pas raisonnable et que donc,
10 absolument, là, il y a eu une erreur de calcul et
11 puis, il faut absolument que ça soit plus haut ou
12 bien si vous acceptez que l'approche était
13 raisonnable, puis que le résultat se défend sur la
14 base de critère de raisonabilité?

15 R. Bien, en fait, ma réponse, c'est un petit peu...
16 c'est qu'on aurait bien aimé que le témoin de MNP
17 qui était là nous dise : oui, ces coûts-là sont
18 raisonnables, mais ce n'est pas ça qu'il nous a
19 dit. Il nous a dit : on a pris un tableau, on l'a
20 comparé, bon, avec des comparables, on peut
21 discuter s'ils sont bons ou pas, si Enbridge
22 devrait être là ou pas, mais on ne peut pas dire
23 que ces coûts-là sont raisonnables.

24 Bon, il y a eu une négociation entre
25 Enbridge et Gazifère mais si l'étude aurait été

1 différente, la négociation aurait été différente
2 entre les deux parties aussi. C'est un petit peu et
3 ça revient aussi, en fait, c'est de bien aussi
4 considérer le point de départ, là, ça aussi, c'est
5 un point important. On l'a dans notre
6 recommandation et en tout cas, ce que j'aurais aimé
7 au moins faire, c'est que Énergir soit dans les
8 comparables, peut-être que ça peut être quelque
9 chose qui pourrait être demandé dans les prochaines
10 étapes, là, la prochaine fois qu'ils vont faire ce
11 genre d'étude là. C'est...

12 Q. [111] C'est ce que j'avais écrit en vous écoutant
13 sur mon papier, ici, là : « Pour la prochaine fois.
14 » Autrement dit, certains de vos commentaires, pour
15 la prochaine fois, il faudrait se les remémorer
16 puis s'assurer que peut-être on fasse la
17 recommandation d'inclure dans les comparables
18 certaines compagnies qu'on aimerait voir là. Mais
19 est-ce raisonnable, là, d'imposer à Gazifère de
20 dire : « Bien, on va partir avec un point de départ
21 plus élevé que ce qui est demandé puis ce qui a été
22 entendu avec Enbridge, puis que les deux sont
23 satisfaits puis... de ce résultat-là »? Ça me
24 surprend, là, moi, comme recommandation de « s'il
25 vous plaît, augmenter les coûts parce qu'on juge

1 que... »

2 R. Oui, non.

3 Q. **[112]** C'est inusuel, on va dire ça.

4 R. Bien, en fait, c'est toujours la même histoire,
5 c'est d'essayer d'avoir le vrai coût qui est chargé
6 au client. Puis, nous, bon, comme groupe
7 environnemental, on veut avoir le vrai coût du gaz;
8 c'est ça, la réalité.

9 Q. **[113]** Oui.

10 R. On est préoccupé que le prix du gaz descend
11 lui-même, parce que ça va attirer des clients. On
12 avait essayé dans le dossier d'Énergir, là, de...
13 je pense que c'était 4213, de dire : « Bien, les
14 nouvelles connexions, il faut qu'elles soient
15 faites avec du GNR. » Là, c'est sûr que, les
16 nouvelles connexions, elles vont toutes être faites
17 avec du gaz, parce que le prix du gaz est plus bas.
18 Alors on essaye de pousser, là, vers cette
19 transition-là, puis c'est un petit peu ça l'image
20 qu'on essaye de faire. C'est sûr que de... Puis
21 dans ça, on félicite Gazifère, ici, là, pour la
22 biénergie, parce qu'on pense que c'est là que ça va
23 aller. C'est sûr qu'à moyen terme, les volumes vont
24 diminuer puis il va falloir répartir ces frais-là,
25 là, qui sont comme fixes d'une autre façon. Alors,

1 ça, c'est... je pense que c'est un petit peu voulu,
2 là, de faire cette chose-là. Puis c'est... ça va
3 être aussi des frais à la hausse, hein, ce n'est
4 pas des frais à la baisse. Mais c'est les vrais
5 coûts; c'est ça, la réalité.

6 Q. **[114]** Bon, je vous remercie. Merci de vos réponses.
7 Merci de votre témoignage. - Monsieur Dupont ou
8 Madame Gagnon?

9 Donc, ça fait le tour de nos questions. Et
10 donc, merci beaucoup de votre témoignage et... à
11 moins que vous ayez un réinterrogatoire. - Maître
12 Neuman?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Nous n'avons pas de réinterrogatoire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Donc, vous êtes libéré.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Il y avait peut-être un lapsus durant une des
19 réponses où monsieur Schiettekatte a prononcé le
20 nom de la compagnie « Enbrigde » au lieu d'Énergir,
21 mais je pense que...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 ... tout le monde a compris.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous avons compris. Nous avons compris.

3 R. O.K.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 La pause lunch aidant, nous étions assez réveillés.

6 Donc, merci. Merci de votre témoignage.

7 Et donc, nous pouvons terminer pour la
8 journée. J'aimerais juste... une petite note avant
9 de quitter, je comprends qu'on reprendra demain
10 matin pour les argumentations. Et je comprends
11 qu'il y a eu le dépôt. Est-ce qu'il y a eu le dépôt
12 de l'engagement numéro 2? Il me semble que oui, là,
13 il y a eu quelque chose que la...

14 Me ADINA GEORGESCU :

15 Oui, Madame la Présidente, on me confirme que le
16 dépôt a eu lieu.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Et puis, j'aimerais juste vous aviser, là, d'une
19 petite erreur qui s'est glissée dans les notes
20 sténographiques et puis je sais que ça va être
21 corrigé. Au bas de la page 55... c'est assez
22 comique, en fait, là, parce que ça fait partie de
23 la décision qui a été émise sur le banc et je vous
24 lis les lignes 22 à 25 et vous les corrigerez
25 ensuite, là, ici. Ça dit :

1 Et pour les motifs qui ont été énoncés
2 par Gazifère, incluant notamment pour
3 une raison de déficience
4 réglementaire, la Régie accueille la
5 demande de suspension de l'examen.

6 Donc, vous comprendrez qu'on a fait corriger « de
7 déficience réglementaire » par « d'efficiencia
8 réglementaire » - D, apostrophe, E-F-F -.

9 Me ADINA GEORGESCU :

10 Merci, Madame la Présidente, nous en avons pris
11 bonne note.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 D'accord. Alors je vous souhaite une bonne fin
14 d'après-midi et puis on se retrouve donc demain
15 matin.

16 Me ADINA GEORGESCU :

17 Merci beaucoup, à vous également.

18

19 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

20

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **LAËTITIA DESMARS et ROSA**
4 **FANIZZI**, sténographes officielles, certifions sous
5 notre serment d'office que les pages qui précèdent
6 sont et contiennent la transcription fidèle et
7 exacte des témoignages et plaidoiries en
8 l'instance, et ce, conformément à la Loi.
9 Et nous avons signé,

10

11

12

13

14



LAËTITIA DESMARS & ROSA FANIZZI